

Relever le défi de la gestion durable des forêts

Martin Perrier

ONF International

2

Les actifs forestiers en Afrique : des rendements prometteurs

Ole C. Sand et Elizabeth M. Lewis

Global Environment Fund

6

Développer le secteur forestier avec la finance carbone

Mariana Deheza et Valentin Bellassen

CDC Climat

9

La gestion forestière par l'entreprise communautaire

Jean Bakouma et Juan Sève

WWF

13

Chiffres clés

Le secteur forestier en chiffres

16

Forces et faiblesses des plans d'aménagement forestiers dans le bassin du Congo

Constance Corbier-Barthaux

Agence française de développement

18

Retour d'expérience d'un industriel sur la certification FSC™

Francis Rougier et Mickael Clément

Rougier SA - Azaou conseil

22

Catalyser les investissements privés en faveur du secteur forestier

Hanna Skelly

Finnfund

25

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

Enjeu économique et écologique, la forêt est devenue un objet de convoitise. La gestion durable des ressources forestières permet de dépasser les clivages. Comment le secteur privé peut-il y participer ?

ÉDITORIAL PAR ETIENNE VIARD DIRECTEUR GENERAL DE PROPARGO

Véritable puits de carbone, la forêt joue un rôle fondamental dans le maintien des grands équilibres écologiques mondiaux. L'accroissement démographique et l'urbanisation exercent pourtant des pressions croissantes sur les terres forestières du Sud. Par les effets conjugués du développement agricole et de la surexploitation des bois de chauffage, ce sont près de 13 millions d'hectares de forêts qui disparaissent chaque année. Les bassins forestiers d'Amazonie, d'Afrique centrale et d'Indonésie sont les plus touchés. À l'origine de 10 à 20 % des émissions de gaz à effets de serre, la déforestation contribue au changement climatique, mais aussi à l'appauvrissement de la biodiversité et des sols.

À la fois moyen de subsistance, patrimoine culturel, écosystème à protéger, réserve foncière, ressources à exploiter, la forêt rassemble une multitude d'acteurs aux intérêts hétéroclites. Face à une demande toujours croissante de bois et une conscience plus forte des enjeux climatiques, elle est devenue un véritable enjeu de bataille idéologique. Gestion durable de la forêt, développement des plantations, agroforesterie sont autant de solutions qui permettent de dépasser ces clivages et de concilier utilisation économique des ressources naturelles et protection de l'environnement. Dans les années 1990, de nouvelles réglementations ont conduit les acteurs privés à jouer un rôle nouveau, en particulier en prenant mieux en compte la préservation de la ressource. Des plans d'aménagement forestiers, dans le bassin du Congo, offrent par exemple des expériences intéressantes de contractualisations responsables entre secteur privé et État.

Bien que limité aux plus grands groupes, l'engagement du secteur privé dans une gestion forestière durable est aujourd'hui une réalité. Les concessionnaires sont de plus en plus nombreux à bénéficier d'une certification internationale. Mais ils se heurtent encore au manque de reconnaissance des produits certifiés sur les marchés, à la concurrence déloyale des filières informelles et aux coûts importants de certification. Les perspectives du secteur forestier, notamment en Afrique subsaharienne, restent encore tributaires d'une bonne gouvernance publique et du renforcement de la transparence des marchés. Des enjeux de taille pour attirer les investisseurs privés vers des actifs aux rendements prometteurs.

Alors que les résultats du sommet de Rio+20 soulèvent de nombreuses interrogations, il est plus que jamais essentiel de définir les conditions favorables à un engagement pérenne du secteur privé dans la gestion forestière durable.

C'est tout l'enjeu de ce quatorzième numéro de *Secteur Privé & Développement*.

Relever le défi de la gestion durable des forêts

Les forêts remplissent des fonctions écologiques (régulation du cycle de l'eau, captation du carbone, réserve de biodiversité), sociales (lieu de vie, de subsistance) et économiques (emplois liés à la filière bois). Le secteur forestier est soumis à de fortes pressions, du fait d'une demande croissante. Certes, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux forêts, mais il faut parvenir à augmenter la production tout en préservant les milieux.

Martin Perrier

Directeur d'ONF International

L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a confirmé dans son dernier rapport sur l'état des forêts du monde la destruction massive du couvert forestier. Sur les dernières années, pas moins de 13 millions d'hectares de forêt ont disparu, sous les effets conjugués de l'expansion de l'agriculture et de l'élevage, de la surexploitation forestière, des feux de savane, de la dégradation des sols, de l'urbanisation, etc. Certes, le taux de déforestation a diminué de 20 % dans les années 1990, et seulement quatre pays¹ concentrent plus de la moitié des hectares détruits (FAO, 2011). De plus, les surfaces de forêts certifiées sont en augmentation constantes et de nombreux pays reboisent – trois millions d'hectares sont plantés par an en Chine par exemple.

Mais il demeure que la destruction en masse des forêts naturelles continue à entraîner des dommages écologiques irréversibles et menace le mode de vie des sociétés humaines qui en dépendent.

Les forêts tiennent un rôle crucial dans le maintien des grands équilibres écologiques, en raison de la diversité biologique qu'elles abritent et de leurs interactions avec l'atmosphère, l'eau et le sol. Par ailleurs, l'usage de la forêt (chasse, cueillette, habitation, lieu de culte ou de loisir) et ses composantes patrimoniale,

historique et culturelle lui confèrent une fonction sociale. Enfin, les forêts jouent un rôle économique important à travers la production de biens et en permettant le maintien et la création de nombreux emplois en forêt et en aval de la filière bois. Face aux déséquilibres qui le menacent, le monde forestier a connu plusieurs phases, qui maintenant se combinent : la conservation et la mise en place d'aires protégées, l'artificialisation des milieux forestiers au travers des plantations, la gestion durable des forêts naturelles. Alors que le secteur forestier est soumis à une pression inédite, chaque système tente d'apporter une solution d'avenir à une production durable de bois et à la préservation des milieux.

“Le taux de déforestation a diminué de 20 % dans les années 1990, et seulement quatre pays concentrent plus de la moitié des hectares détruits.”

UNE RESSOURCE AUX FONCTIONS MULTIPLES

De la forêt équatoriale à la forêt boréale, en passant par la forêt tropicale humide, il existe une grande diversité d'écosystèmes forestiers. L'essentiel du couvert forestier se situe dans l'hémisphère Nord et dans les trois bassins tropicaux (Amazonie, bassin du Congo et Asie-Pacifique). La Russie, les Etats-Unis, le Canada et le Brésil disposent de 50 % des surfaces mondiales. En pratique, peu de ces surfaces sont mises en valeur commercialement et les surfaces de forêts naturelles en exploitation sont en nette diminution. De nos jours, l'essentiel de la déforestation a lieu sous les tropiques : les forêts reculent ainsi au rythme

¹ Brésil, Indonésie, Soudan, Malaisie.

REPÈRES

ONF International, créé en 1997, porte les activités de l'Office national des forêts français (ONF) à l'étranger. S'appuyant sur un réseau de filiales, l'entreprise intervient dans une cinquantaine de pays, principalement en Afrique et en Amérique latine, autant pour le compte de clients publics que privés. ONF International est impliqué dans tous les domaines de la gestion durable des écosystèmes : montage et suivi d'opérations, suivi socio-environnementaux d'investissements, appui aux politiques publiques.



MARTIN PERRIER

Diplômé d'AgroParitech, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Martin Perrier a exercé différentes fonctions dans le secteur forestier, aussi bien en France qu'à l'international. Il a été en charge notamment des projets "Forêt carbone" à l'ONF. Depuis 2008, il dirige l'ONF International et participe au développement de l'entreprise, en particulier dans le domaine de la finance carbone, de la régulation du commerce du bois, de l'investissement agro-forestier et des outils de suivi environnemental.

de 0,6 % par an et le phénomène est particulièrement intense depuis 25 ans. La forêt amazonienne – qui disparaît à une allure alarmante, en particulier du fait de l'élevage et de la culture du soja – et la forêt du bassin du Congo (mieux protégée, mais souffrant des prélèvements pour le bois de feu, des feux de brousse et de l'agriculture itinérante) sont souvent présentées comme les poumons de la planète. Les forêts d'Asie du Sud-Est sont encore plus touchées, souffrant en particulier de la culture du palmier à huile et de l'exploitation forestière non durable.

Les forêts ont trois grandes fonctions écologiques. Les arbres stockent d'importantes quantités d'eau, puis la restituent sous forme de vapeur d'eau. Moins d'arbres, cela veut dire moins d'évaporation, moins de pluie, donc moins d'eau disponible. Les forêts sont aussi un acteur majeur dans le cycle du carbone. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du gaz carbonique, émettent de l'oxygène grâce au processus de photosynthèse, et fixent d'importantes quantités de carbone. Mais lorsque le bois se décompose ou est brûlé, le CO₂ est de nouveau rejeté dans l'atmosphère. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), si la déforestation et la dégradation des forêts pourraient émettre de 12 % à 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les forêts restent globalement une pompe à carbone qui limite le changement climatique (Van der Werf *et alii*, 2009). Enfin, les forêts sont un véritable réservoir à biodiversité : au moins deux tiers de toutes les espèces animales et végétales de la terre vivent dans les forêts. Et ce sont les forêts tropicales qui sont les plus riches ; elles abriteraient à elles seules 50 % de tous les vertébrés connus, 60 % des essences végétales et peut-être 90 % des espèces totales de la planète (Burley, 2002). Ces données posent très clairement l'enjeu de la conservation.

Seuls 12 % des surfaces forestières mondiales sont aujourd'hui sous statut de protection. Les niveaux de conservation sont très variables et vont de quelques réserves biologiques intégrales, "mises sous cloche", à des systèmes beaucoup plus intégrés socialement et économiquement. Les études d'impact environnemental ont fait leur apparition dans la législation de nombreux pays et les cahiers des charges environnementaux font partie des grands systèmes de certification (PEFC - FSC²). Les forêts jouent également un rôle social essentiel. Au niveau mondial, les quatre milliards d'hectares boisés correspondent à 31 % des terres émergées. Ils apportent les éléments de subsistance à 1,6 milliard de personnes. Il s'agit de la principale source de revenus pour 80 % des personnes les plus pauvres de la planète. Les forêts sont essentiellement publiques ; mais souvent, des droits traditionnels se superposent à cette réalité. Certains de ces droits sont l'objet de revendications ou de conflits entre gouvernements et peuples autochtones (pygmées, mapuches, etc.). De plus en plus de programmes de transfert aux communautés ou de décentralisation voient le jour et sont appuyés par les gouvernements.

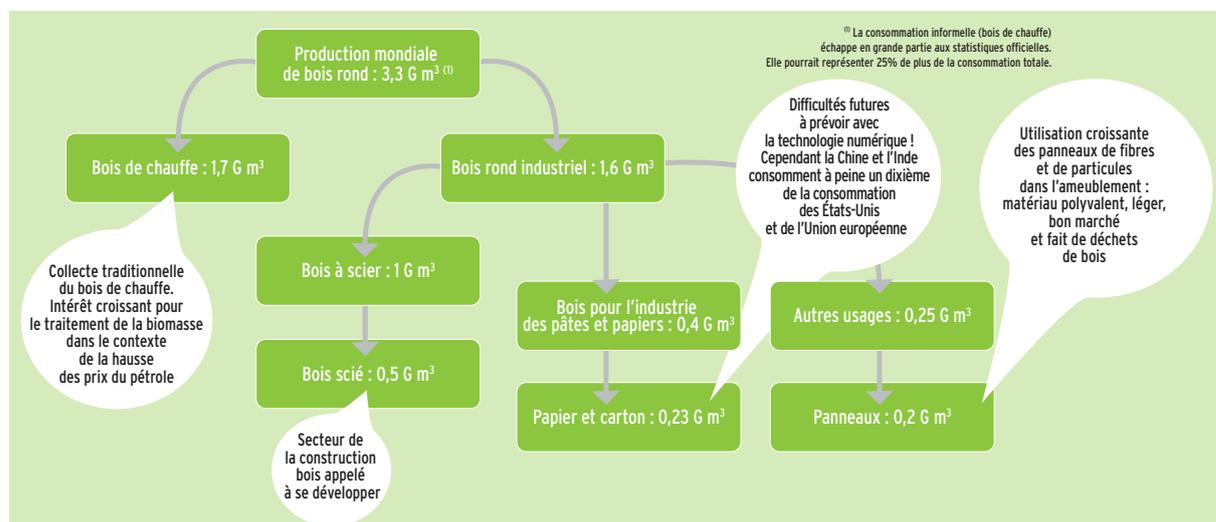
“Les enjeux de sécurité alimentaire vont conduire à une tension sur les terres forestières à potentiel agricole.”

UN MILIEU SOUS PRESSION

La croissance économique et démographique mondiale concerne la plupart des grands pays forestiers tropicaux. De ce fait, la demande en papier, bois d'œuvre et de construction ne va pas cesser de croître (figure 1). La biomasse-énergie sera de plus en plus recherchée. En parallèle, les surfaces dédiées aux agro-carburants vont entrer plus fortement en ►►

² "Programme for the Endorsement of Forest Certification" (PEFC) et "Forest Stewardship Council" en anglais

FIGURE 1 : LES USAGES DU BOIS

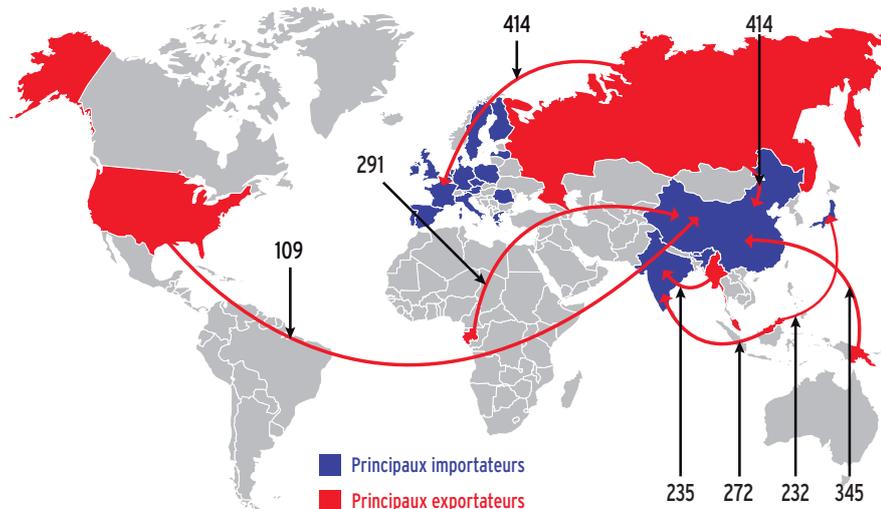


Source : FAO, 2011 – ATIBT, 2009 – H. Bourguignon (Fonds Moringa), 2012

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

FIGURE 2 : PRINCIPAUX FLUX DES GRUMES DE FEUILLUS EN 2010

En millions de dollars



►►► compétition avec les forêts. Enfin, les enjeux de sécurité alimentaire vont conduire à une tension sur les terres forestières à potentiel agricole. Les surfaces plantées, essentiellement situées en Asie, ne constituent que 7 % des boisements, soit 264 millions d'hectares. Bien que seulement la moitié de ces surfaces soit destinée à la production, les plantations contribuent néanmoins à 65 % de l'économie forestière. L'industrie du bois représente un volume d'échanges annuels supérieur à 200 milliards de dollars. Elle est largement tournée vers les marchés des produits de base et des matières premières, qui représentent 80 % de la production annuelle (3,3 milliards de mètres cubes). Ces produits étant hautement standardisés, les producteurs doivent se concentrer sur la réduction des coûts pour rester compétitifs.

“Pour les investisseurs, le bois (re)devient une ressource stratégique.”

Longtemps en déclin, le bois est un matériau renouvelable disponible en quantité. Il peut se substituer à d'autres matériaux énergivores (plastique, béton ou aluminium). Il peut se substituer aux énergies fossiles pour la production de chaleur, d'électricité, de gaz et de carburant. La forte demande en bois de la Chine, de l'Inde ou du Brésil vient s'ajouter à la demande plus traditionnelle du secteur de la construction en Europe et aux États-Unis (Figure 2). La demande intérieure, de plus, croît dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, ce qui amène de nombreux industriels d'exportation à revoir leur stratégie. Enfin, le développement des marchés de la bioénergie va fortement perturber, dans la prochaine décennie, les comportements sur les produits de basse qualité. Des tensions vont rapidement devenir palpables, du fait d'une

offre incapable de suivre la demande.

Pour les investisseurs, le bois (re)devient une ressource stratégique. Lorsque les prix sont faibles, le propriétaire peut reporter une coupe, ce qui lisse les prix et stabilise l'actif forestier. Aux États-Unis, l'index NCREIF Timberland³ a connu l'une des meilleures performances du marché avec un taux de croissance annuelle de 13 % sur 24 ans. Mais, les marchés forestiers des pays du Nord arrivent à maturité. Aujourd'hui, les actifs bois en Europe et aux États-Unis enregistrent un taux de rendement interne (TRI) de 3 % à 8 %.

En revanche, en zone tropicale, les TRI observés atteignent de 15 à 20% non garantis. (Cubbage et alii, 2007). D'après *Timberland Investment Resources, LLC (TIR)*, très peu de données sont disponibles pour l'Afrique. Si l'investissement public reste prépondérant dans le secteur, l'investissement privé s'est développé depuis une vingtaine d'années, notamment en Amérique du Nord et dans une moindre mesure au Brésil, en Australie et en Nouvelle Zélande.

Entre 50 à 60 milliards de dollars auraient été mobilisés en 2010, notamment par le biais de sociétés dédiées à la gestion d'actifs forestiers aux États-Unis, les *Timber Investment Management Organizations*⁴ (Fernholtz et alii, 2007). Des tendances de fonds renforcent aujourd'hui l'attrait de ce secteur pour les investisseurs dans les pays en développement et dans les pays émergents de la zone tropicale. Mais ils sont très attentifs aux risques et sont parfois réticents face à la durée d'investissement, aux délais du retour sur investissement et à la faible liquidité.

³ L'index NCREIF Timberland mesure trimestriellement la performance du retour sur investissement d'un large panel de propriétés forestières acquises à but d'investissement.

⁴ À titre d'exemple, les sociétés Plum Creek Timber Co. Inc, Hancock Timber Resource Group, Forest Capital Partners, Rayonier.

CONCILIER LES USAGES DE LA FORÊT

L'augmentation de la demande et la limitation de l'offre génèrent une tension sur le marché du bois qui questionne la gestion durable de la production. Cette question se pose avec force en zone tropicale et fait l'objet de débats entre partisans de l'incitation de marché, ceux de la contrainte régaliennne et ceux du financement solidaire international. Dans tous les cas, le maillon faible reste la capacité des États à assurer leurs missions régaliennes.

La gestion durable multifonctionnelle vise à concilier les différents usages d'une forêt sans affecter l'avenir du potentiel forestier. Les orientations sont consignées dans un document de référence : le plan d'aménagement. Il s'agit d'un document de planification technique, stratégique et financier.

Dans les années 1990, la mise en place des principales certifications forestières a permis de mener une réflexion plus approfondie sur les critères et les indicateurs de gestion durable. Les différents usages ont été intégrés. Selon l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), on estime que moins de 7 % des surfaces sont gérées durablement en milieu tropical. La technicité de la démarche et la tendance inflationniste des critères cantonnent cette certification à une élite.

L'Union européenne a adopté en 2003 le Plan d'action *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (FLEGT), qui vise à réduire les volumes de bois illégal entrant dans l'Union et à renforcer la gouvernance dans les pays producteurs. Le Règlement FLEGT adopté, lui, en 2010 établit des obligations pour les opérateurs importants des produits de bois en Europe. Le système proposé permet d'inclure un nombre plus large d'entreprises. Il met également les États devant leurs responsabilités. Par ailleurs, l'artificialisation des milieux forestiers est perçue comme une alternative qui ne convient pas à de nombreuses ONG. Certaines reprochent l'introduction d'essences exotiques choisies pour leur croissance rapide, d'autres mettent en évidence des activités spoliatrices pour les communautés locales. Sans nier les problèmes que les plantations peuvent causer, les cultures de bois peuvent se substituer à des extractions en forêts naturelles. Les plantations jouent déjà un rôle déterminant dans le commerce du bois. Afin de faire face à l'augmentation de la demande, le recours à des programmes massifs de plantations est indispensable. Comme en témoigne les projets dans

lesquels ONFI est impliqué, il est parfaitement possible dans ce contexte de concilier respect de l'environnement et visées sociales.

Enfin, les aménités offertes par les forêts sont rarement valorisées économiquement. De multiples initiatives tentent de rémunérer les externalités forestières – les marchés du carbone forestier, même dans leur forme fragmentée et peu liquide, vont dans ce sens. Aucun de ces revenus complémentaires ne peut être une réponse en soi si les bases des revenus forestiers (bois, énergie) ne sont pas assurées.

La forêt est devenue un sujet de convoitise et de bataille idéologique sans pareil. Qu'elle soit considérée comme un sanctuaire menacé de biodiversité, une réserve foncière, un patrimoine culturel, un placement spéculatif ou un outil de développement, chaque acteur doit veiller à respecter et comprendre les logiques sous-jacentes. Dans ce débat, la plupart des réponses sont à chercher hors des forêts et hors des cercles de forestiers. Il faudra notamment répondre aux pressions et enjeux que font peser l'agriculture, la sécurité alimentaire, la démographie et le développement des pays sur les milieux forestiers. Plutôt qu'une menace, une contrainte ou un risque, le secteur forestier peut offrir de formidables opportunités de développement et de rencontre, de nouvelles alternatives et de nouvelles réponses aux défis de demain. ●

L'AGROFORESTERIE, MODÈLE D'AVENIR ?

En combinant cultures forestières et agricoles, l'agroforesterie est une technique permettant de créer des synergies biologiques et économiques entre les espèces, d'apporter des bénéfices environnementaux (moindre usage d'intrants, lutte contre la déforestation, biodiversité, etc.) et sociaux tout en augmentant de manière durable le rendement global de l'unité de surface. L'ONF International est impliqué depuis les années 1990 dans plusieurs projets d'agroforesterie d'envergure en Afrique ou en Amérique latine. La diversification des actifs au sein d'un même projet permet de combiner des besoins et des logiques d'investissement complémentaires. En Colombie le *Proyecto de Reforestacion Comercial* a regroupé investisseurs institutionnels et privés autour d'un projet combinant plantation d'arbres (*Gmelina arborea*, *Tectona grandis* et *Ceiba roja*), intensification de l'élevage et valorisation d'actifs carbone. Les agriculteurs participent à l'investissement en mettant à disposition leur terre sans en perdre la propriété. En République démocratique du Congo, un vaste projet combine production de manioc et plantation d'accacia sur des savanes dégradées. L'initiative permet d'alimenter en bois de feu et en aliments l'une des principales mégapoles africaines tout en restaurant la fertilité des terres.

RÉFÉRENCES / ATIBT, 2009. Spécial Plantations en zones tropicales. La lettre de l'ATIBT – Hors série. Décembre. // Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. et alii, 2011. *Status of tropical forest management 2011*. ITTO Technical Series 38, International Tropical Timber Organization, Yokohama. // Burley J., 2002. *La diversité biologique forestière : tour d'horizon*. Rome. FAO. Unasylva 209, Vol. 53, 2002/2 // Cubbage, F., et alii, 2007. Timber investment returns for selected plantations and native forests in South America and the Southern United States. *New Forests*, 33(3), 237-255. // FAO, 2011. *Situation des forêts du monde 2011*. FAO. Rome. // FAO, 2011. *Database. Base de données* // Fernholtz, K., et alii, 2007. *TIMOs and REITs: What, why and how they might impact sustainable forestry*. Minneapolis, MN: Dovetail Partners, Inc. // *Global Trade Atlas, 2010*. *Database* (disponible à l'adresse : www.gtis.com/gta/) // Van der Werf et alii, 2009. *Estimates of fire emissions from an active deforestation region in the southern Amazon based on satellite data and biogeochemical modelling*. *Biogeosciences* 6 (2), 235-249.

Les actifs forestiers en Afrique : des rendements prometteurs

La fertilité importante des sols, la disponibilité des terrains, les faibles coûts de plantation et d'exploitation sont autant d'atouts pour les investisseurs dans le secteur forestier africain. Certes, les risques spécifiques sont réels, mais les partenariats locaux, l'intégration des activités et la prise en compte des dimensions sociales et environnementales sont de vrais facteurs de réussite qui, in fine, favorisent le développement économique.

Ole C. Sand et Elizabeth M. Lewis

Associé gérant, Global Environment Fund
Directrice, Global Environment Fund

Le principal atout d'un actif forestier est son profil risque-rémunération historiquement supérieur aux autres classes d'actifs – à quoi il faut ajouter la stabilité de ses rendements et sa corrélation positive avec l'inflation. Ces rendements s'appuient sur une caractéristique fondamentale des actifs forestiers : la croissance biologique des arbres. Il va sans dire que cette croissance ne dépend pas des marchés financiers : elle se poursuit tant qu'il y a de la terre, de l'eau et du soleil. En plus d'accroître le volume de bois commercialisable, elle peut aussi augmenter la valeur de la forêt : les grumes de gros diamètre génèrent une plus grande proportion de produits à forte valeur. Par ailleurs, il est possible d'anticiper ou de retarder les coupes en fonction des prix de marché, ce qui offre une flexibilité exceptionnelle et peut atténuer l'impact des ralentissements économiques.

Au cours des vingt dernières années, les investissements dans les actifs forestiers

ont dégagé des rendements très élevés. En effet, d'après l'indice du National Council for Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF)¹, le taux de rendement annuel moyen d'un investissement forestier réalisé aux États-Unis en 1986 et cédé en 2008 aurait atteint près de 16 %. Corrigé de l'inflation, le taux de rendement réel sur cette période dépasse 12 %, soit plus de deux fois celui d'un investissement en bourse ou dans l'immobilier résidentiel, avec de surcroît de faibles fluctuations. Les rendements des actifs forestiers sur les marchés développés surperforment nettement toutes les autres grandes classes d'actifs depuis 22 ans (Bary, 2009).

Cependant, les rendements très élevés de ces actifs observés sur les marchés développés depuis 20 ans ne se maintiendront probablement pas ; ces marchés arrivent en effet aujourd'hui à maturité. Désormais, les investissements forestiers seront davantage valorisés si les terrains peuvent être convertis, par exemple pour accueillir des usages récréatifs et des logements résidentiels.

Les terrains forestiers des marchés émergents sont en revanche prometteurs pour les investisseurs. Les marchés tropicaux allient par exemple des sites plus productifs et des coûts de plantation et de main-d'œuvre plus bas que les forêts tempérées des marchés matures.

“Au cours des vingt dernières années, les investissements dans les actifs forestiers ont dégagé des rendements très élevés.”

OLE C. SAND

Ole Sand dirige l'équipe du GEF chargée de la foresterie durable. Fort de trente ans d'expérience en finance et en investissements internationaux, il a été chef de projet à la Société financière internationale (IFC) et a occupé diverses fonctions en banque d'investissement et en banque commerciale dans son pays d'origine, la Norvège. Il est titulaire d'un doctorat en affaires internationales, d'un MBA en finance, et a également étudié le droit.

ELIZABETH M. LEWIS

Responsable de la planification et du développement du GEF, Elizabeth Lewis travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée du secteur forestier pour définir sa stratégie d'investissement. Consultante et analyste dans le secteur des énergies renouvelables, elle a aussi travaillé pour les sénateurs américains Edward Kennedy et Max Baucus. Elle est titulaire d'une licence en sciences de l'environnement et en politiques publiques et d'un MBA.

¹Voir www.ncreif.org/timberland-returns.aspx

REPÈRES

Global Environment Fund (GEF) est une société de capital-investissement basée à Washington qui intervient auprès de sociétés spécialisées dans le développement durable. Ses investissements se concentrent sur l'exploitation forestière dans l'hémisphère sud et les énergies renouvelables aux États-Unis et dans les pays émergents. Elle gère, pour le compte d'investisseurs institutionnels, un portefeuille de participations de près d'un milliard de dollars.

INVESTIR DANS LES PLANTATIONS EN AFRIQUE

Des investisseurs tels que le *Global Environment Fund* (GEF) ont décidé de concentrer leurs investissements dans les pays émergents sur le segment des plantations, plutôt que sur celui des concessions forestières². Les premières sont en effet plus productives et moins coûteuses à exploiter que les secondes, en raison des coûts élevés de certification des concessions. En outre, le marché des produits du bois évolue : pour produire en série des produits finis sophistiqués, les secteurs du meuble et du bâtiment exigent de plus en plus des matières premières de dimension standard, que seules les plantations sont à même de fournir.

Une étude brésilienne (GEF, 2009) comparant les résidus ligneux de l'exploitation des forêts naturelles avec ceux des plantations montre que ces dernières sont nettement plus productives. Les déchets de coupe représentent 60 à 70 % du bois coupé en forêt naturelle, contre 10 à 20 % dans les plantations. Après transformation, le produit fini issu des forêts naturelles représente seulement 10 à 20 % du bois récolté, contre 30 à 40 % pour les plantations.

L'Afrique, en particulier, offre de solides taux de croissance biologique associés à des coûts d'établissement et d'entretien des plantations relativement faibles. L'Afrique subsaharienne se prête bien à la culture d'essences comme l'eucalyptus et le pin. Grâce aux conditions de pluviosité et à la nature du sol, de nombreux pays d'Afrique affichent un taux d'accroissement annuel moyen des arbres de 20 mètres cubes par hectare. Ce taux est supérieur aux taux de croissance enregistrés dans la plupart des régions du monde et il est considérablement plus élevé que sur les marchés matures des régions tempérées. L'Afrique offre aussi les coûts d'établissement des plantations les plus bas du monde. Si on y ajoute les faibles coûts d'exploitation, les projets africains de plantations forestières sont bien placés pour répondre à la demande intérieure croissante et desservir les marchés européens et nord-américains traditionnels. De plus, les contraintes foncières présentes dans d'autres régions et l'expansion de la demande en Asie devraient offrir de nouveaux débouchés aux produits forestiers d'Afrique australe et orientale. L'importante superficie de terrains disponibles – sur une superficie mondiale de terres dégradées³ estimée à 500 millions d'hectares, l'Afrique en concentre 300 millions – fait du continent africain une destination attractive pour créer des plantations. Cette disponibilité de terrains inutilisés permet de développer de grands projets de plantations forestières socialement acceptables. Les opportunités d'investissement concernent aussi bien des plantations déjà existantes que de nouvelles planta-

tions. La technique de l'agroforesterie permet par ailleurs d'améliorer encore les rendements. En outre, la forte expansion démographique et la demande croissante d'énergie renouvelable issue de la biomasse favorisent le développement des investissements forestiers sur le continent. Dans les années à venir, les premiers entrants pourraient bénéficier de la liquidité accrue associée à la maturation du secteur.

LES CONTRAINTES LIÉES À CES INVESTISSEMENTS

Malgré ces atouts, les investissements directs étrangers dans le secteur forestier africain restent à ce jour limités. Cette situation tient à plusieurs difficultés. Dans la plupart des pays d'Afrique, il n'est pas possible d'obtenir un titre de propriété définitif et incontestable comme c'est la norme dans la plupart des pays de *common law*. Le bail à long terme ou la concession sont les seuls moyens pour une entreprise de "posséder" ces terrains. Or les loyers ou les droits de concession peuvent être sujets à des variations imprévues, ce qui diminue le potentiel de rendement.

Par ailleurs, les investisseurs doivent prendre en considération les nombreuses questions environnementales et sociales inhérentes aux investissements en Afrique. L'étendue des superficies requiert la participation des populations locales. Il faut aussi veiller à atténuer tout impact défavorable sur les écosystèmes naturels, en particulier les effets de la construction de routes et de la coupe. Les investisseurs institutionnels, qui attachent une importance croissante à ces questions environnementales, ont développé des pratiques qui font aujourd'hui référence (IFC, 2012). Si les "coûts" associés à une gouvernance responsable sont largement payants à long terme, ils représentent une barrière à l'entrée pour ceux qui cherchent des profits rapides.

De plus, en Afrique, il est généralement impossible d'externaliser les services et de vendre le bois sur pied comme le font les sociétés de gestion de placements dans les forêts exploitables⁴ dans les marchés développés. Dès lors, afin de tirer un bénéfice maximum de la valeur sur pied, les exploitants doivent transformer le bois sur place (Merrill Lynch, 2007). Les investisseurs doivent donc veiller à s'adjoindre des équipes de gestion possédant un large éventail de compétences tech- ▶▶▶

"Les investissements directs étrangers dans le secteur forestier africain restent à ce jour limités."

² Dans le cadre d'une concession forestière, l'industriel acquiert le droit d'exploiter une forêt préexistante (forêt naturelle). Une plantation est conçue pour répondre à un marché – choix des essences, disposition des arbres, etc.

³ Il s'agit de terrains tropicaux anciennement boisés qui ne sont pas utilisés, en particulier pour l'agriculture ou l'habitat

⁴ En anglais Timberland Investment Management Organizations (TIMOs).

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► niques et opérationnelles. Le développement des capacités locales de transformation du bois est un important facteur de réussite car de nombreux gouvernements africains exigent que la transformation soit réalisée dans le pays, ou prévoient des incitations à la transformation sur le territoire national.

Investir en Afrique implique aussi tout un ensemble de risques inhérents aux marchés émergents – risques politiques et économiques, manque de transparence, problèmes de gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, chaque pays africain a ses propres politiques et obstacles en matière de création et de gestion d'entreprise. Les autorisations, le régime d'imposition, les exportations, la protection des investisseurs et la réglementation du travail, entre autres, sont autant d'éléments dont il faut tenir compte et qu'il faut maîtriser avant de décider d'investir.

ATTEINDRE DE BONS RENDEMENTS TOUT EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT

GEF investit depuis plus de dix ans en Afrique. Forte de cette expérience, la société a pu identifier un certain nombre de facteurs de réussite. Tout d'abord, les compétences des ressources humaines et la connaissance de l'environnement

local sont essentielles. La mise en place de partenariats stratégiques locaux et internationaux est le meilleur moyen d'appréhender les contraintes d'investissement et les attentes des États africains. Le vivier de managers expérimentés dans ce secteur étant modeste en Afrique, s'adjoindre des équipes de direction expérimentées et com-

“Si les coûts de la gouvernance responsable sont largement payants à long terme, ils représentent une barrière à l'entrée pour ceux qui recherchent des profits rapides.”

pétentes est un atout et permet d'atténuer le niveau de risques des investisseurs, en apportant un savoir-faire technologique et marketing essentiel à la gestion d'actifs forestiers. Des partenaires locaux peuvent également faciliter la connaissance de l'environnement réglementaire local. Enfin, une coopération avec des ONG de protection de l'environnement permet de mieux maîtriser le risque de réputation.

Il faut ensuite favoriser l'intégration des activités. Pour les États africains qui accueillent les investissements, la valorisation locale des ressources bénéficiant aux populations locales est un critère important. Dans une grande partie de l'Afrique, il n'y a pas de débouché pour le bois sur pied. Il est donc nécessaire de construire des capacités de production permettant de transformer les grumes en produits à valeur ajoutée, commercialisables. Dans les régions qui connaissent d'importantes difficultés de distribution d'énergie, la production d'électricité

renouvelable à partir de la biomasse issue des opérations d'éclaircissage et de scierie permet de générer des revenus supplémentaires – tout en palliant aux aléas de la distribution d'électricité. La vente de granulés de bois sur les marchés régionaux et internationaux peut aussi être un autre débouché rentable pour les résidus de biomasse.

Enfin, il faut savoir prendre pleinement en compte les aspects sociaux et environnementaux d'un projet d'investissement. Les questions sociales et culturelles sont particulièrement sensibles en Afrique et une adhésion insuffisante des populations locales au projet peut conduire à l'échec. Lorsqu'ils tiennent compte de ces éléments de manière satisfaisante, les investissements forestiers favorisent le développement économique par la création d'emplois directs. Les investisseurs peuvent en outre créer une forte valeur ajoutée en dispensant une formation approfondie aux employés à tous les niveaux de l'entreprise et en offrant des opportunités aux communautés locales avoisinantes. Ces liens créés peuvent se révéler payants de plusieurs manières. Ainsi, à titre d'exemple, le risque d'incendie – le plus souvent d'origine humaine – est un des plus grands risques de l'investissement forestier. Il peut être atténué par de bonnes relations avec la population locale. Pour les investisseurs, la viabilité sociale et environnementale est le résultat de règles internes, d'une gestion active, de l'adoption des meilleures pratiques de l'industrie et de la certification par les tiers. ●

UN INVESTISSEMENT FORESTIER EN AFRIQUE DU SUD

En 2001, GEF a investi dans Global Forest Products (GFP), une société qui détient environ 65 000 hectares de plantations de pin dans la province de Mpumalanga, en Afrique du Sud. GEF a réalisé cet investissement à l'issue d'une analyse faisant ressortir une forte productivité et un risque pays surestimé. GEF a fait appel à des spécialistes nord-américains, qui ont engagé un vaste programme d'investissement pour moderniser les installations et rationaliser les opérations. De plus, GFP a mis en place des formations destinées aux 2000 salariés afin de les sensibiliser aux questions de santé et de gestion des finances

familiales. GFP a respecté les règles de développement durable (obtention de la certification FSC) tout en offrant une rentabilité intéressante à ses actionnaires et de bonnes conditions salariales à ses employés. Lorsqu'elle était dans le portefeuille de GEF, la société a affiché une croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de 15 % et, après avoir été déficitaire, a su générer des bénéfices croissants jusqu'à la sortie de GEF en 2007. L'investissement de GEF dans cette société montre qu'il est possible, en adoptant une bonne approche, de conjuguer rentabilité et effets positifs pour les populations locales et l'environnement.

Développer le secteur forestier avec la finance carbone

Les forêts sont de véritables puits de carbone. Si les projets forestiers dominent les marchés volontaires du carbone, ils occupent une place encore marginale sur les marchés de conformité – les plus importants –, en particulier du fait de leur inéligibilité au système européen d'échange de quotas. De nouvelles perspectives voient le jour, même si leur portée peut sembler réduite face à l'ampleur du défi climatique à relever.

Mariana Deheza et Valentin Bellassen

Chargée de recherche – Mécanismes de projet, agriculture, forêt – CDC Climat
 Chef de pôle recherche – Mécanismes de projet, agriculture, forêt – CDC Climat

Les dernières estimations scientifiques placent le secteur forestier au cinquième rang des secteurs émetteurs, avec 11 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), soit 5,7 milliards de tonnes équivalent CO₂ (van der Werf *et alii*, 2009). Cependant, à l'échelle mondiale, la large capacité d'absorption des gaz à effet de serre des forêts existantes font de ce secteur un véritable puits de carbone. La séquestration de carbone attribuée à la biosphère compense 19 % des émissions anthropiques annuelles de GES, soit environ 10 milliards de tonnes équivalent CO₂ (Canadell *et alii*, 2007).

C'est essentiellement dû aux forêts : elles concentrent 80 % de la biomasse aérienne et 50 % de la photosynthèse terrestre (Dixon, 1994 ; Beer *et alii*, 2010).

Grâce à ce potentiel, la filière forêt-bois peut participer de différentes façons à la lutte contre le réchauffement climatique. Les forêts jeunes ou en croissance stockent d'importantes quantités de CO₂ dans leur biomasse aérienne et souterraine, dans le sol et dans leur litière ; l'action de ce puits forestier peut être augmentée par des projets de boisement. Les forêts matures contiennent un stock de carbone important. Les projets de gestion sylvicole améliorée (*Improved Forest Management* - IFM), impliquant un changement des pratiques, permettent d'accroître le stock de carbone ou de réduire les émissions dues à leur exploitation (conversion d'une forêt surexploitée en une forêt de protection, essences plus productives, etc). Les forêts déboisées émettent des GES par la combustion et la décomposition du stock de carbone initial. La mise en œuvre de projets de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD¹) peut réduire ces émissions. Enfin, l'utilisation de bois – en remplacement de combustibles fossiles pour produire de l'énergie ou d'autres matériaux pour la construction et l'ameublement – a aussi un impact positif pour l'atmosphère, à condition qu'il provienne de forêts gérées de manière durable.

Ces projets peuvent trouver en partie à se financer en ayant recours aux marchés du carbone. Les quotas ou crédits d'émissions sont la monnaie de cette finance carbone ; chacun représente une tonne de gaz à effet de serre, exprimée en équivalent CO₂. ▶▶▶

“La séquestration de carbone attribuée à la biosphère compense 19 % des émissions anthropiques annuelles de GES.”



MARIANA DEHEZA

Mariana Deheza travaille, au sein de la CDC Climat, sur les mécanismes de projet liés à la compensation volontaire et aux projets forestiers. Elle est aussi responsable du Club Carbone Forêt-Bois, qui vise à faciliter l'accès au marché du carbone. Ingénieure, diplômée de l'Université catholique de La Paz (Bolivie), Mariana Deheza est titulaire du Master “Économie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie” de ParisTech.



VALENTIN BELLASSEN

Valentin Bellassen, chef de pôle recherche à la CDC Climat (Mécanismes de projet, agriculture, forêt), est docteur en sciences de l'environnement, ingénieur des eaux et forêts, diplômé de l'École normale supérieure. Il est par ailleurs accrédité par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique pour auditer les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Ses travaux portent essentiellement sur la compensation carbone.

¹ Ces projets intègrent des actions de conservation ou des activités de type reboisements à vocation énergétique, intensification de l'agriculture, amélioration de l'efficacité énergétique de foyers, etc...

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►► Les transactions d'actifs carbone peuvent avoir un objectif de conformité (dans le cadre des réglementations mises en place par les États) ou un objectif volontaire. Le fonctionnement des marchés du carbone est garanti par l'existence de registres d'émissions, qui tiennent compte de toutes les transactions d'actifs carbone. Du fait de leurs capacités naturelles, les forêts peuvent jouer un rôle majeur sur ces marchés carbone. Pourtant, si les projets forestiers dominent le modeste marché volontaire, ils sont quasiment absents sur les marchés du carbone de conformité.

FAIBLE PRÉSENCE SUR LES MARCHÉS DU CARBONE DE CONFORMITÉ

Sur les marchés de conformité, l'offre de crédits carbone est régie par le protocole de Kyoto. Cet accord fixe, jusqu'à la fin de l'année 2012, une contrainte de réduction d'émissions des GES aux 38 pays les plus industrialisés dans le monde². Ces pays peuvent recourir à deux mécanismes, permettant de générer des crédits carbone : le Mécanisme pour un développement propre (MDP) et la Mise en œuvre conjointe (MOC). Le MDP permet de soutenir des projets conduits dans des pays en développement. Pour la première période d'engagement (2008-2012), les projets

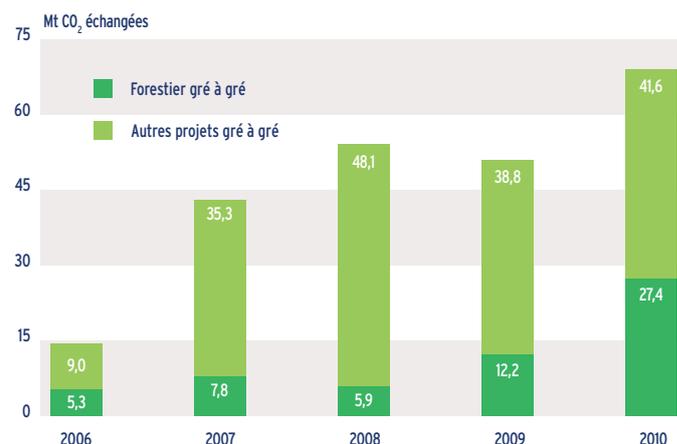
“Le marché volontaire est plusieurs dizaines de fois plus petit que le marché des projets réglementaires.”

forestiers éligibles dans ce cadre concernent uniquement des projets de reboisement. Ils représentent à peine 1 % des projets enregistrés et 1 % des projets en cours de validation³. Ils ne devraient représenter en 2013 que 0,2 % des

crédits attendus pour l'ensemble des projets du MDP, d'après le modèle de CDC Climat Recherche (Cormier et Bellassen, 2012). La MOC, elle, soutient des projets réalisés dans les pays développés.

La demande pour les crédits MDP et MOC vient essentiellement de l'Union européenne, et plus particulièrement de son système européen d'échange de quotas⁴ (EU ETS) qui couvre ses industries les plus émettrices. Les industriels peuvent en effet utiliser des crédits carbone issus des mécanismes du protocole de Kyoto pour assurer une partie de leur conformité. À l'heure actuelle, l'EU ETS est néanmoins fermé à tous les crédits carbone forestiers, qu'ils soient domestiques ou internationaux. Cela s'explique par la difficulté pour un régulateur à gérer les crédits de nature temporaire générés par les projets MDP forestiers ; de plus, le système de suivi est perçu comme

FIGURE 1 : VOLUMES DE CRÉDITS CO₂ ÉCHANGÉS SUR LES MARCHÉS VOLONTAIRES



Source : Ecosystem Marketplace, Bloomberg New Energy Finance, 2010.

étant moins robuste dans ce secteur.

Cette inéligibilité des projets forestiers au système EU ETS explique en partie leur faible présence sur les marchés du carbone de conformité. Pour être éligibles au MDP, les projets doivent donc trouver des acheteurs en dehors de ce système d'échange. Le projet de boisement "Ibi-Bateké", concernant la plantation de 4 226 hectares de forêt en République démocratique du Congo, offre un exemple de ce type de projet. Les principaux acheteurs des crédits "temporaires" de ce projet sont le *BioCarbon Fund* de la Banque mondiale et Orbeo. La validation du projet par le MDP a été posée comme une des conditions du contrat avec le *BioCarbon Fund*. Afin de faciliter la vente des crédits, le projet poursuit cependant une double validation, avec le standard de certification volontaire VCS⁵. Selon le porteur de projet (Chenost *et alii*, 2010), la synergie entre les revenus agroforestiers et l'intégration des crédits carbone, caractéristique de ce projet, présente l'avantage remarquable de participer à un marché global générateur de devises directement réinvesties en actions locales concrètes. L'agroforesterie, à elle seule, présente en effet une rentabilité financière trop faible et un temps de retour sur investissement important – et manque donc d'attrait pour les investisseurs classiques.

² 27 pays de l'Union européenne (Sauf Chypre et Malte), le Canada, la Croatie, les États-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, la Suisse et l'Ukraine.

³ Des 77 projets enregistrés et en cours de validation, 22 sont localisés en Amérique latine (principalement au Costa Rica, Chili, Brésil et Argentine), 20 en Afrique (principalement au Kenya et en Ouganda, mais également en RDC, Éthiopie, Niger, Sénégal et Tanzanie), 18 en Asie et Pacifique (principalement en Inde, Chine et Indonésie) et seulement deux en Europe (Albanie et Moldavie).

⁴ Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) (en anglais European Union Emission Trading System - EU ETS) est un mécanisme de l'Union européenne visant à réduire l'émission globale de CO₂ et atteindre les objectifs de l'Union européenne dans le cadre du protocole de Kyoto.

UNE PLACE PRIVILÉGIÉE AU SEIN DES MARCHÉS VOLONTAIRES

Les marchés volontaires sont nés d'une demande de compensation carbone, formulée par des entreprises, des acteurs publics et des particuliers. Non soumis à une contrainte réglementaire de réduction d'émissions, ils s'engagent volontairement à compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Pesant seulement 270 millions d'euros et avec 69 millions de tonnes équivalent CO₂ échangées en 2010, le marché volontaire est plusieurs dizaines de fois plus petit que le marché des projets réglementaires (14 milliards d'euros et 1 120 millions de tonnes équivalent CO₂ pour les marchés primaires et secondaires du MDP et de la MOC). Mais 40 % (Figure 1) des volumes de crédits CO₂ échangés en 2010 sur le marché volontaire sont issus de projets forestiers (Peters-Stanley *et alii*, 2011).

Ce marché volontaire présente un double attrait pour les investisseurs de la filière forêt. Tout d'abord, les projets forestiers éligibles pour la certification volontaire sont plus diversifiés que ceux qui peuvent prétendre au mécanisme du MDP (restreints, de fait, aux projets de boisement). D'autre part, les impacts positifs d'un projet forestier sur le climat, sur l'environnement et sur la situation socio-économique des populations dépendantes de la forêt sont plus facilement valorisables auprès d'un large public (cible de la communication des entreprises engagées dans une démarche de compensation volontaire).

Ce cadre volontaire étant a priori moins incitatif que le cadre réglementaire, le marché est moins liquide et moins profond. Cependant, il est en forte croissance. Ces projets génèrent en effet des co-bénéfices importants : gains environnementaux (conservation de la biodiversité et protection des sols, etc.) et sociaux (création d'emplois, etc.). Bénéficiant d'une demande plus importante, ils atteignent des prix élevés, proches, en 2010, des moyennes observées sur les marchés de conformité⁵. Dans certains cas, le marché volontaire peut même jouer un rôle "de terrain d'essai" pour des projets qui pourraient, plus tard, rentrer dans le cadre réglementaire (Guigon, 2010). C'est en particulier le cas pour les projets REDD, aujourd'hui prépondérants sur ce marché. Le projet REDD "Kasigau corridor" a été mis en œuvre dans la forêt tropicale semi-aride du sud-est du Kenya. Validé par le standard de certification volontaire VCS, il a été le tout premier projet REDD à délivrer des crédits VCS. La finance carbone lui a permis d'étendre les aires de conservation. Au-delà, elle a généré une source alternative de

revenus pour les communautés rurales Taita et Kamba, qui ont pu mettre en place une éco-usine de production des vêtements en coton bio et se sont engagées dans des activités d'écotourisme. Ce projet associe l'entreprise *Wildlife Works* aux communautés environnantes et aux propriétaires des terrains ; il est financé par la banque sud-africaine *Nedbank*, l'entreprise PUMA et le Fonds Althelia de BNP Paribas.

PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR FORESTIER

La demande des marchés volontaires ne suffira cependant sans doute pas à faire face à l'offre : un volume important de crédits issus des projets volontaires est attendu dans les prochaines années, en provenance notamment des projets REDD récemment validés. Il est donc crucial de générer, à moyen terme, une demande "de conformité" pour ces crédits. Plusieurs processus visent à faire émerger cette demande. Les négociations internationales sur l'accord post-Kyoto placent désormais la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts au premier plan du dispositif climatique global. Même si l'horizon de 2020 donnée pour un nouveau marché international du carbone est tardif, les accords méthodologiques obtenus dans ce cadre sur le suivi, la notification et la vérification de la REDD+⁷ pourraient servir de métrique commune aux différents marchés régionaux qui feront le prix du carbone d'ici à 2020. En ce qui concerne le MDP, les négociateurs évaluent actuellement la possibilité d'inclure au mécanisme d'autres activités forestières, en plus du boisement. Il est aussi nécessaire de développer des approches alternatives aux crédits temporaires pour gérer le risque de non-permanence des projets forestiers.

"Il est crucial de générer, à moyen terme, une demande "de conformité" pour les crédits volontaires."



⁵ Fruit de négociations entre industriels, ONG et spécialistes du marché, le Voluntary Carbon Standard (VCS) est un standard de certification pour la compensation volontaire des gaz à effet de serre. Il a été lancé en 2007 au London Stock Exchange.

⁶ La forte baisse des prix sur les marchés de conformité fin 2011 – qui reste encore à être documentée – semble avoir entraîné dans sa chute le prix des crédits de compensation volontaire.

⁷ La REDD+ est un programme qui prend en compte – en plus de la lutte contre la déforestation et la dégradation – les aspects de conservation et de gestion durable des forêts tout en cherchant à augmenter les stocks de carbone des forêts.

REPÈRES

La CDC Climat, créée en février 2010 pour lutter contre le changement climatique, est une filiale de la Caisse française des Dépôts. Elle a pour mission de développer des services pour les marchés du climat et du carbone, à favoriser l'investissement en actifs carbone, tout en conduisant des études en économie du changement climatique. Le département Recherche de la CDC Climat produit des analyses indépendantes et neutres, destinées aux pouvoirs publics, aux acteurs du marché et au grand public.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► Puisque le marché EU ETS (principal débouché des crédits de conformité) n'intégrera pas de crédits forestiers sur le court terme, d'autres marchés se mettent en place et représentent des opportunités pour le secteur. La Californie a validé son système obligatoire d'échange de quotas, qui imposera un plafond d'émissions à certains acteurs industriels à partir du 1^{er} janvier 2013. Les crédits de compensation sont autorisés à hauteur de 8 % de l'allocation aux acteurs, soit 232 millions sur la période 2012-2020. Sont concernés les projets sectoriels de type REDD provenant des initiatives régionales dans les pays en développement, ainsi que des crédits issus de projets agricoles et industriels mis en œuvre aux États-Unis, au Mexique et au Canada.

“Les marchés de conformité en cours de développement dans le monde intègrent de plus en plus les projets liés à la forêt.”

En Australie, une récente loi votée le 8 novembre 2011 établit un prix du carbone, qui prendra la forme d'une taxe de 2012 à 2015, puis celle d'un système d'échange de quotas. Les acteurs soumis à la taxe pourront couvrir 5 % de leurs obligations par des crédits domestiques agricoles et forestiers certifiés par la *Carbon Farming Initiative* (CFI)⁸. Cette limite sera levée par la suite, et élargie aux crédits internationaux, à hauteur de 50 % des émissions.

Ces nouvelles perspectives permettront sans doute une meilleure prise en compte des forêts dans les instruments économiques de lutte contre le réchauffement climatique. Les marchés de conformité en cours de développement dans le monde intègrent de plus en plus les projets liés à la forêt. Les négociations internationales, menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC), pourraient par ailleurs aboutir à des règles de suivi, de notification et de vérification de la REDD+ – la référence des nouveaux marchés de conformité. Ces règles pourraient notamment spécifier le type d'instrument à utiliser (image satellite d'une résolution donnée, inventaires forestiers avec une densité d'échantillonnage précisée, etc.), le processus de revue des scénarios

de références (par exemple, par une équipe d'experts accrédités par l'UNFCCC), etc. Reste à savoir à quelle vitesse se matérialiseront ces perspectives. Une meilleure intégration du secteur forestier au sein des marchés de conformité du carbone permettra de donner une plus grande visibilité et davantage d'incitations aux investisseurs. De nouveaux flux financiers privés pourront donc être orientés vers la forêt, à condition que les prix des crédits sur les marchés de conformité remontent. ●

⁸ Le CFI a été établi par le gouvernement australien pour permettre aux agriculteurs et sylviculteurs d'accéder au marché du carbone.

ENCADRÉ : LES MARCHÉS DU CARBONE

En plus des taxes et réglementations, les marchés du carbone sont l'un des trois grands outils économiques permettant de réduire les émissions. Ils se déclinent selon deux modalités : les systèmes d'échange de quotas (ou *Cap and Trade*) et les mécanismes de compensation carbone qui génèrent des crédits. Le système d'échange de quotas concerne des secteurs entiers de l'économie ; chaque installation doit rendre autant de quotas qu'elle a émis de GES. Pour y parvenir, les installations qui disposent d'un excédent de quotas peuvent les vendre aux installations déficitaires. La compensation, elle, consiste à délimiter de manière *ad hoc* un périmètre de projet sur lequel on va réduire les émissions. Les émissions du périmètre sont comparées à un scénario de référence, et la différence est valorisable sous forme de crédits carbone. Cette modalité permet aux acteurs d'un secteur non inclus dans un

système d'échange de quotas de valoriser, s'ils le souhaitent, leurs réductions d'émissions. Le label utilisé pour certifier les réductions d'émissions – et donc les crédits carbone – détermine le marché sur lequel ces réductions sont valorisables. Le MDP et la MOC sont les deux labels historiques des marchés de conformité, au premier rang desquels se trouve le marché européen d'échange de quotas (EU ETS). Ces marchés sont de plus grande taille, plus liquides, et les prix y sont plus élevés que sur les marchés volontaires. Tous les autres labels ne sont reconnus que par les marchés volontaires, sur lesquels différentes entités – entreprises, établissements publics, particuliers, etc. – achètent des crédits pour atteindre un objectif volontaire de réduction d'émissions. Cette diversité de labels fait des marchés volontaires un cadre plus souple, plus réactif et plus innovant que les marchés de conformité.

RÉFÉRENCES / Beer, C. et alii 2010. Terrestrial Gross Carbon Dioxide Uptake: Global Distribution and Covariation with Climate. *Science* 329, pp. 834-838. // Canadell, J. et alii, 2007. Contributions to accelerating atmospheric CO₂ growth from economic activity, carbon intensity, and efficiency of natural sinks. *PNAS* 104, pp. 18866-18870. // Chenost, C., Gardette, Y. et alii, 2010. Bringing forest carbon projects to the market. ONFI. Voir en particulier le témoignage d'Olivier Mushieta concernant le boisement sur les plateaux Batéké, présenté dans l'étude de cas n°5. // Cormier, A. et Bellassen, V., 2012. Working Paper N°2011-12 The risks of CDM projects: how did only 30% of expected credits come through? CDC Climat Recherche. // Dixon, R. K. et alii, 1994. Carbon pools and flux of global forest ecosystems. *Science* 263, pp. 185-190 // Guigon, P., 2010. Voluntary Carbon Markets: How Can They Serve Climate Change Policies. OECD Environmental Working Paper No. 19 // Hamilton, K., Peters-Stanley, M., Marcello, T., 2010. Building Bridges: State of the Voluntary Carbon Markets 2010. A report of Ecosystem Marketplace and Bloomberg New Energy Finance. // Peters-Stanley, M. et alii, 2011. Back to the future - State of the Voluntary Carbon Markets 2011. Ecosystem Marketplace and Bloomberg New Energy Finance. // Van der Werf, G.R. et alii, 2009. CO₂ emissions from forest loss. *Nature Geoscience* 2, pp. 737-738.

La gestion forestière par l'entreprise communautaire

Pour mieux conjuguer conservation et développement, les populations locales doivent être impliquées dans la gestion forestière. Si la foresterie communautaire classique a permis d'importantes avancées, l'entrepreneuriat communautaire, lui, favorise la gestion directe de la forêt – devenue un actif qu'il faut protéger. L'avenir de cette démarche dépend en particulier d'une évolution des pratiques, tant au niveau politique qu'au sein des communautés.

Jean Bakouma et Juan Sève

Responsable du Pôle Forêt à WWF France
Consultant à WWF États-Unis

D'après la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), près de 40 millions de personnes dépendent directement de la forêt pour subvenir à leurs besoins en nourriture, en médicaments, en matériaux de construction et en énergie. Depuis le sommet de Rio de 1992 et la Déclaration de Nations Unies sur les droits des peuples indigènes de 2007, le rôle essentiel des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion environnementale et le développement des ressources forestières est largement reconnu.

La participation des communautés locales dans la gestion forestière pose la question de la relation entre conservation forestière et développement. Les États répondent à cette préoccupation en imposant aux exploitants forestiers la prise en charge de certaines infrastructures, qu'elles soient sociales (écoles, dispensaires) ou routières. Ces améliorations restent néanmoins insuffisantes pour sortir les communautés locales de leur pauvreté. De fait, elles pâtissent à la fois de logiques

minimisant leurs retombées économiques (mauvaise gouvernance, stratégie de certains exploitants, etc.) et des conflits qui leur sont propres (équité dans le partage des revenus, problèmes de *leadership*, etc.). Conjugués, ces facteurs internes et externes ne favorisent ni leur prospérité ni la biodiversité forestière.

Au-delà, les intérêts divergents des États, des ONG et des institutions de développement empêchent une conciliation réellement profitable aux communautés locales. Ces logiques différentes se traduisent aujourd'hui par une opposition entre développement et conservation des ressources forestières¹. Cette situation complexe a conduit le WWF à privilégier la promotion de l'entrepreneuriat communautaire – en particulier au Cameroun, pays pionnier pour la prise en compte des communautés locales dans ses politiques forestières. Cette approche tente de dépasser le clivage traditionnel "conservation *versus* développement" et vise à faire de la conservation un facteur de développement.

"Les intérêts divergents des États, des ONG et des institutions de développement empêchent une conciliation réellement profitable aux communautés locales."

LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE CLASSIQUE, UNE AVANCÉE AUX BÉNÉFICES VARIABLES

Les législations forestières de la plupart des pays d'Afrique centrale prévoient l'affectation d'un pourcentage des redevances ou taxes forestières aux collectivités locales décentralisées et aux communautés riveraines. Le Cameroun a été en la matière un pays pionnier dans la région en intégrant dans sa nouvelle politique forestière de 1994 une gouvernance décentralisée visant à "améliorer la participation des populations locales dans la conservation et la gestion des forêts". Cette nouvelle législation a permis des avancées remarquables en matière de lutte contre la pauvreté rurale. ▶▶▶

¹ Les institutions de développement, les États et le secteur privé se sont d'abord préoccupés d'une meilleure valorisation économique des ressources forestières. De leur côté, les ONG de protection de l'environnement ont mis en avant la conservation des ressources plutôt que leur exploitation industrielle – qui ne profite pas aux communautés locales faute de mécanisme de redistribution transparent et efficace.

JEAN BAKOUMA

Docteur en sciences économiques, Jean Bakouma est spécialiste des marchés mondiaux des bois. Ancien consultant pour la Banque mondiale, la FAO, l'Union européenne et l'Organisation internationale des bois tropicaux, il intervient au Centre national de la police judiciaire à Fontainebleau en matière de trafic de bois et à l'Université de Paris XII au sein du Master 2 Bio-ressources. En outre, Jean Bakouma est responsable du Pôle Forêt à WWF France.

JUAN SÈVE

Responsable de programme au WWF États-Unis, Juan Sève assure la direction des activités du Fonds dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Titulaire de diplômes d'ingénierie forestière et d'économie, il travaille depuis plus de 35 ans dans le domaine de la foresterie, des industries forestières et de l'économie des ressources naturelles. Il possède une bonne connaissance des contextes africain, asiatique et latino-américain.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► La gestion forestière décentralisée repose au Cameroun sur la foresterie communautaire, considérée comme l'ensemble des processus dynamiques de responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources forestières (Bigombé, 2001). La forêt communautaire fait l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts.

La forêt communautaire est attribuée en priorité aux populations riveraines les plus proches et compte une superficie maximale de 5 000 hectares. Les populations sont tenues de se constituer en entité juridique légale (association de développement, groupe d'initiative commune, coopérative) pour l'acquiescer et la gérer. À la fin des années 2000, il existait environ 457 initiatives de ce type, à différents stades de développement.

“Les populations locales n'ont pas toujours la capacité de saisir les opportunités qui pourraient améliorer leurs conditions d'existence”

Cependant, les bénéfices de la foresterie communautaire pour les populations locales sont variables. Dans certains cas, les projets sociaux mis en place au profit des communautés ont des impacts visibles (accroissement du taux de scolarisation, amélioration des infrastructures routières, etc.). Par contre, dans certaines localités, les fonds perçus n'ont pas amélioré les conditions de vie et les revenus des communautés forestières. Ce sont souvent des opérateurs économiques extérieurs aux communautés qui exploitent une grande partie des forêts pour satisfaire le marché international. Les communautés villageoises se trouvent de fait salariées par l'exploitant. Elles rencontrent de grandes difficultés pour suivre et contrôler les volumes de bois déclarés et exploités (Cuny, 2011). Le bois illégal – largement plus concurrentiel que le bois des forêts communautaires – répond lui en grande partie à la demande nationale (Nzoyem Maffo *et alii*, 2010), mais son exploitation génère des bénéfices plus limités aux populations locales.

Il faut aussi rappeler que 78,2 % des individus en milieu rural n'ont aucun niveau d'instruction ou n'ont suivi que l'école primaire ; ce chiffre s'élève même à 92,3 % pour les populations rurales de savane (Nembot Ndeffo, 2009). Dès lors, les populations locales n'ont pas toujours la capacité de saisir les opportunités qui pourraient améliorer leurs conditions d'existence. La décision de créer une forêt communautaire ne vient pas toujours d'elles : d'autres acteurs (exploitant forestier, ONG, bailleur de fonds, élites, opérateurs extérieurs, etc.) sont souvent les véritables décideurs. Le faible niveau d'implication et d'appropriation des communautés locales engendre une

série d'anomalies qui prennent la forme, par exemple, de vente de bois illégal, du non-respect du contrat par l'exploitant, etc. La communauté ne joue pas, en ce sens, le rôle de suivi et de contrôle indispensable à toute démarche de foresterie sociale et responsable. L'approche du WWF tente de répondre à cette situation, en se basant sur la promotion de l'entrepreneuriat forestier communautaire.

L'ENTREPRENEURIAT FORESTIER COMMUNAUTAIRE, UNE DÉMARCHÉ INTÉGRATRICE

Les échecs ont été nombreux dans les projets d'aide technique aux foresteries communautaires, en dépit des ressources financières investies (Dourojeanni, M.J., 2008). Fort de ce constat, le WWF s'est engagé dans l'entrepreneuriat forestier communautaire. Cette approche a été employée avec succès au Panama, en Bolivie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il s'agit d'assurer l'autonomie et l'efficacité des communautés dans l'exploitation forestière durable par le développement de leurs capacités entrepreneuriales. À la différence de la foresterie communautaire classique, l'approche entrepreneuriale permet de favoriser l'appropriation du projet par les populations locales – un facteur clé de succès. La forêt, désormais un actif économique pour leurs entreprises, devient aussi un capital à conserver. Une Entreprise Forestière Communautaire (EFC) est une petite structure à but lucratif gérée par des communautés locales qui assurent la production, la transformation et la vente du bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux. Les communautés villageoises ne sont plus salariées par un exploitant externe, mais deviennent elles-mêmes opérateurs.

Depuis 2007, trente projets ont été restructurés en EFC au Cameroun par WWF, essentiellement dans deux régions forestières majeures : au Sud-Est du pays avec le projet Jengi et dans le Sud-Ouest à Campo-Maan. Les emplois liés aux projets traditionnels de conservation (responsable d'inventaires forestiers, éco-gardes, guides éco-touristiques) ont pu évoluer vers des emplois de gestionnaires d'entreprises liées à la conservation forestière. La création d'emplois est déterminante pour le succès des projets communautaires et au final pour la protection et la conservation des ressources forestières. Le WWF appuie les communautés locales dans

REPÈRES

Le WWF cherche, avec tous les acteurs impliqués, les solutions techniques, économiques et sociales favorisant le développement durable. Première organisation mondiale de protection de l'environnement, fort de 5 millions de membres, le WWF possède des représentations permanentes dans une centaine de pays. Nouant des partenariats aussi bien avec des institutions internationales, des gouvernements et des entreprises, le WWF France se veut, depuis sa création en 1973, porteur de changements concrets.

le processus d'acquisition des foresteries communautaires mais aussi dans le développement des capacités techniques, managériales et organisationnelles. Il facilite par ailleurs leur l'accès aux marchés compétitifs². Des mécanismes de microcrédits et de fonds renouvelables pour des initiatives de production des biens de subsistance (agriculture, élevage, etc.) viennent compléter le dispositif. L'aide technique est essentielle lors des premières phases de la vie de l'EFC. Car la création et le développement d'une EFC impliquent une transformation socio-économique majeure : il s'agit de passer

“La plupart des décideurs politiques et des dirigeants d'ONG opposent encore trop souvent conservation et développement.”

d'une économie basée sur la subsistance à l'intégration de sociétés rurales (et très traditionnelles) dans des économies de marché locales, nationales et même internationales. Le WWF veille donc tout particulièrement à renforcer

les capacités des acteurs par le biais de programmes de formation.

Le WWF promeut par ailleurs le dialogue multi-acteurs pour la gestion intégrée des ressources. Enfin, le WWF participe à l'amélioration du cadre légal et institutionnel relatif aux forêts communautaires.

DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Conçue pour lutter plus efficacement contre la pauvreté dans les communautés, une EFC génère un revenu moyen estimé de 18 000 à 48 200 francs CFA (27 à 73 euros) par mètre cube³ – alors que celui d'une communauté en régie varie entre 6 000 et 22 000 francs CFA (9 à 34 euros) par mètre cube (Hoyle, D. Sonne, N., 2011).

Il faut aussi prendre en compte les revenus non marchands des ménages et les autres services environnementaux – comme le stockage du carbone, l'impact sur la fertilité des sols, la protection de la biodiversité – dont l'évaluation est actuellement en discussion. Les obstacles à cette démarche sont de plusieurs natures – certains d'entre eux étant clairement culturels. En effet, la plupart des décideurs politiques et des dirigeants d'ONG opposent encore trop souvent conservation et développement. Dans cette optique, toute exploitation ne peut se faire qu'au détriment de la forêt. De nombreux industriels considèrent eux que la conservation des forêts réduit la disponibilité des ressources à exploiter. De même, la capacité des sociétés

rurales et autochtones à développer un esprit entrepreneurial pèse sur une démarche intégratrice. Des efforts importants doivent porter sur le développement d'un dialogue entre les communautés locales et les autorités publiques ; ces dernières doivent jouer leur rôle “d'éducation”, l'assistance technique du WWF n'étant pas, en effet, destinée à être permanente. Il faut favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et la responsabilisation dans la démarche.

C'est l'inverse d'une logique d'assistanat. Et cela suppose un véritable changement de culture pour obtenir des effets durables et pérennes. Surmonter ces obstacles implique donc un changement d'approche et de façon de penser, tant au niveau politique qu'au sein des communautés. L'avenir des EFC dépend par ailleurs du contexte institutionnel et légal : stabilité institutionnelle, qualité et prévisibilité du cadre légal, etc. Ce contexte général doit être favorable au développement commercial et économique des entreprises communautaires forestières, et doit être complété par des interventions spécifiques (assistance technique et environnement des affaires). Enfin, rien ne peut être réalisé sans la participation des populations locales aux plateformes de discussion et leur implication dans l'amélioration des conditions de management des entreprises.

L'approche développée par WWF, basée sur l'entreprise forestière communautaire, essaie de conjuguer gestion forestière durable et gestion économique, dans une perspective de long terme. Elle permet de faire converger l'efficacité économique des entreprises forestières communautaires, l'amélioration du bien-être social des communautés et la conservation des forêts. L'approche entrepreneuriale met en évidence la motivation des acteurs à satisfaire leurs besoins en s'impliquant dans des activités créatrices de valeur. Ces aspirations, en milieu communautaire, ont été longtemps ignorées ; elles existent pourtant et expliquent en partie l'adhésion des communautés aux programmes proposés par le WWF. Au final, la réduction de la pauvreté dans les communautés locales est conditionnée par la création des richesses. L'entreprise en général et l'EFC en particulier sont des lieux de création de ces richesses. Si les communautés voient la forêt comme un actif valorisable, elles participeront activement à sa conservation. ●

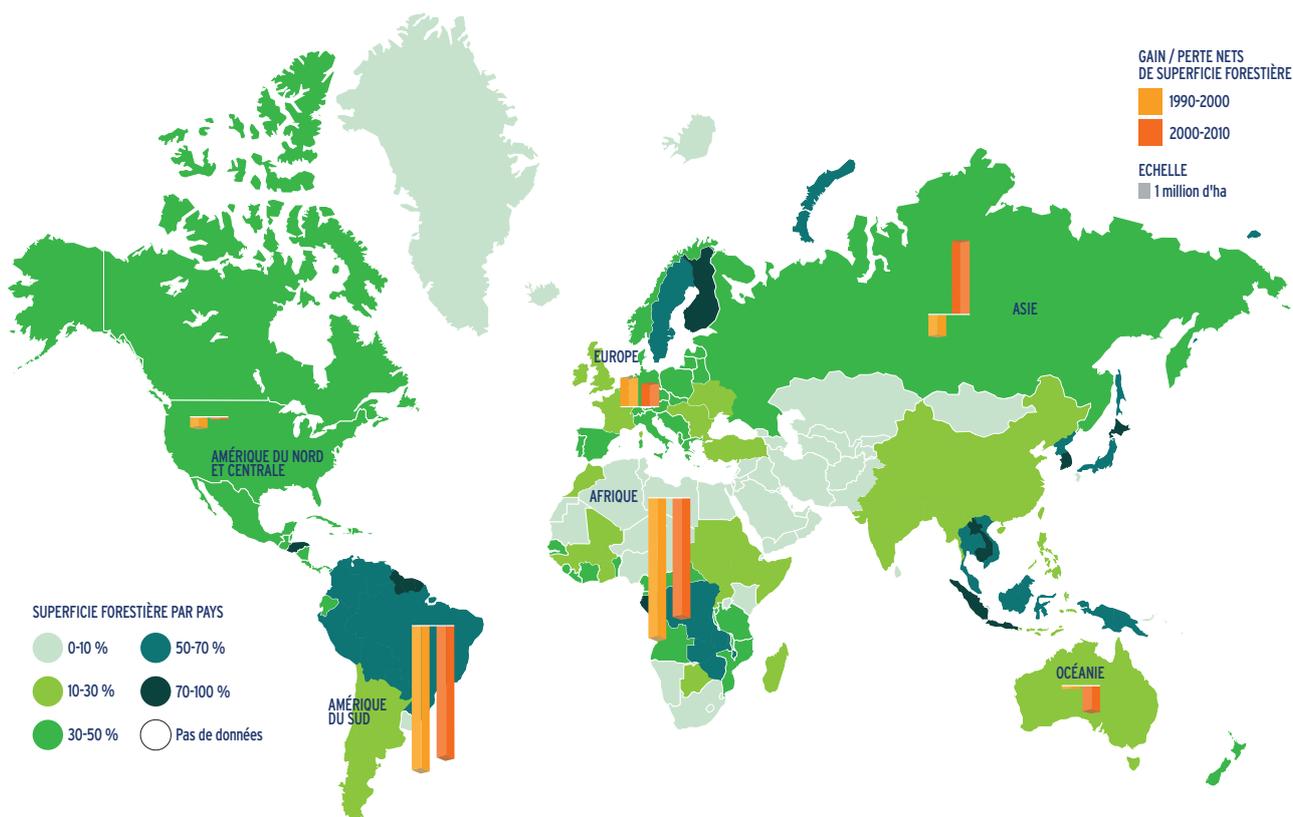
² Notamment à travers l'organisation des rencontres commerciales de type “Racewood”, un forum international regroupant les acteurs de la filière bois.

³ Ces montants devraient par ailleurs augmenter en même temps que disparaît le commerce de bois illégal, qui crée une concurrence déloyale sur le marché intérieur.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

Chaque année, ce sont près de 13 millions d'hectares de forêts qui disparaissent, principalement dans l'hémisphère sud. La demande croissante de bois industriels et le manque d'alternative au bois de chauffage accentuent la pression sur ces ressources forestières. L'engagement vers une gestion durable de la forêt, et le développement des plantations peuvent répondre en partie à ce double enjeu d'exploitation et de préservation de la forêt.

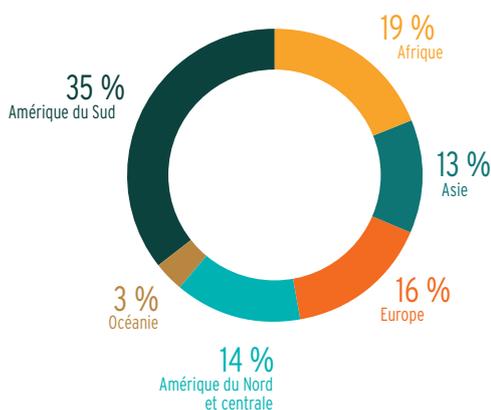
Évolution des ressources forestières mondiales de 1990 à 2010



Source : FAO, 2010

Répartition des stocks de carbone dans la biomasse forestière, 2010

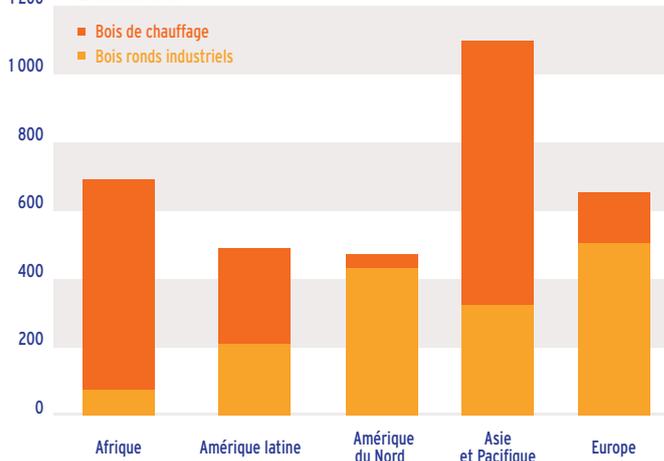
(En % de Gt)



Source : FAO, 2010

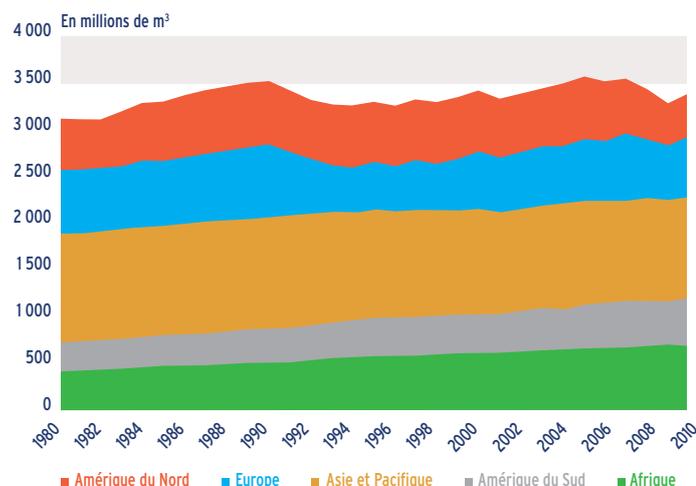
Volume des extractions de bois par utilisation, 2010

En millions de m³



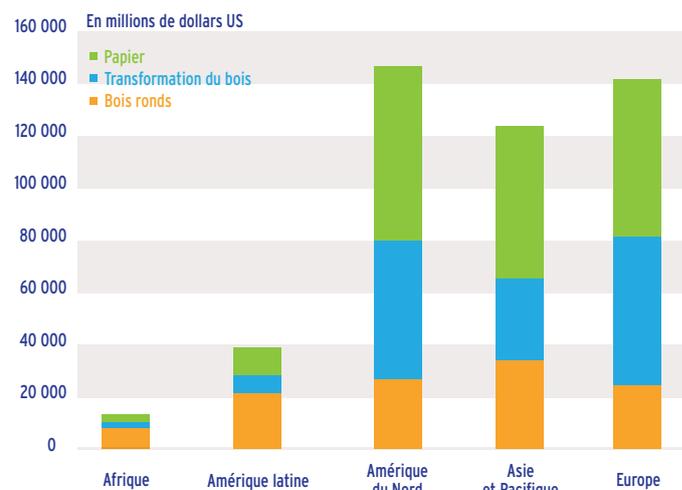
Source : FAOSTAT, 2010

Évolution des extractions de bois, 1980-2010



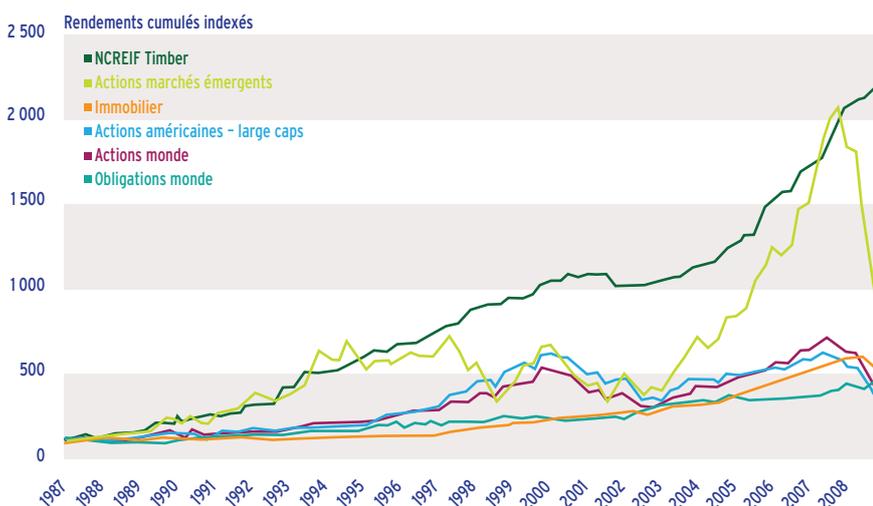
Source : FAOSTAT, 2010

Répartition de la valeur ajoutée du bois par produit, 2010



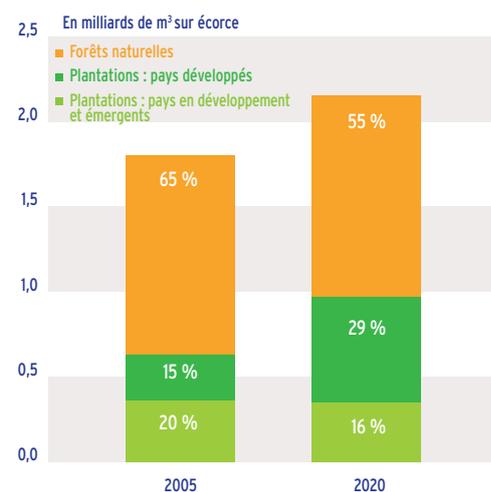
Source : FAO, 2010

Rendement des actifs forestiers, 1987-2008



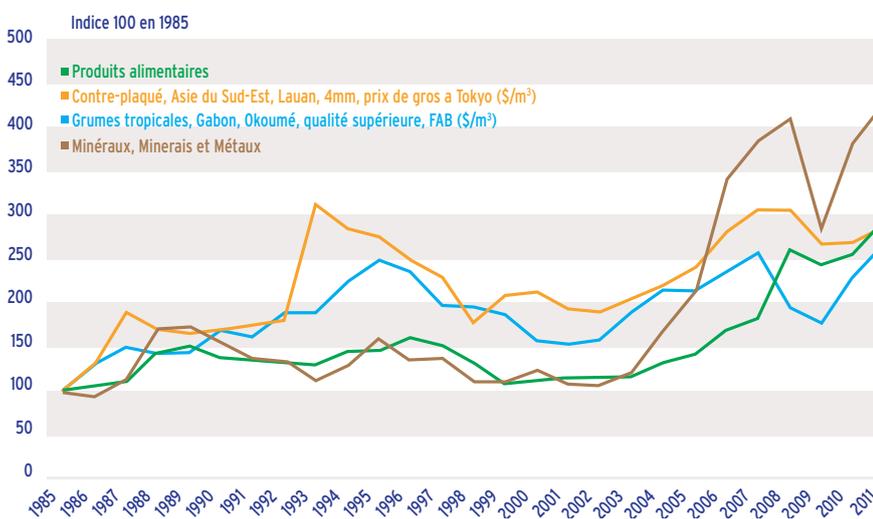
Source : IWC, 2009

Part des plantations dans les surfaces forestières, 2005-2020



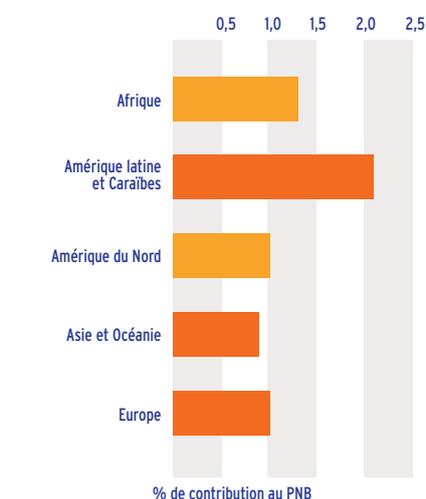
Source : Pöyry

Prix des bois industriels relativement aux autres matières premières, 1990-2011



Source : UNCTAD, 2011

Part du secteur forestier dans le PNB, 2010



Source : FAO, 2010

Forces et faiblesses des plans d'aménagement forestiers dans le bassin du Congo

Plus de la moitié des forêts du bassin du Congo est attribuée sous forme de concessions, la plupart bénéficiant de plans d'aménagement forestiers (PAF). Leur mise en place – soutenue par la coopération française – a permis de rompre avec l'exploitation incontrôlée. Ces évolutions restent encore trop concentrées sur quelques grands concessionnaires. Leur généralisation et le renforcement des capacités de l'État dans le secteur forestier représentent des enjeux importants pour l'avenir.

Constance Corbier-Barthaux

Agence française de développement (AFD)¹

La forêt du bassin du Congo – s'étendant notamment sur la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA) et la République du Congo – est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. Elle couvre, hors RDC, plus de 200 millions d'hectares. Au Cameroun, le secteur forestier contribue à hauteur de 6 % du PIB, représentant près de

41 milliards de francs CFA (soit environ 62,5 millions d'euros) de recettes fiscales et 13 000 emplois dans le secteur formel.

En RCA, malgré la faible proportion de forêts soumises à exploitation, ce secteur a contribué en 2007 à environ 6,3 % du PIB et constitue de 40 % à 80 % des recettes d'exportation, suivant les années.

Le Gabon, le Cameroun, la RCA et la République du Congo présentent globalement un contexte forestier assez similaire, avec le même type de ressources forestières : forêts denses, plutôt fermées, en partie primaires et en partie secondaires.

Le taux de déforestation est relativement faible, tournant autour de 0,1 % en forêt dense. Au début des années 1990, aucune forêt n'était encore sous aménagement,

les premiers plans d'aménagement forestiers (Encadré 1) démarrant à peine. Les situations institutionnelles étaient alors assez proches ; le plus souvent, l'exploitation se faisait avec des permis de coupe axés sur les volumes. Ces pays ont ensuite connu une évolution assez similaire, avec l'adoption de lois et de codes forestiers, puis de normes prenant en compte le système de concessions et les obligations d'aménagement. Pour finir, des dispositions économiques et fiscales sont venues réformer le secteur forestier – avec notamment l'appui de la Banque mondiale. Aujourd'hui, 31 millions d'hectares sont attribués sous forme de concessions forestières, soit 51,3 % des grands massifs forestiers recensés dans ces pays. Presque 20 millions d'hectares sont engagés dans l'aménagement, dont 4,4 millions certifiés "gestion durable" par le FSC (*Forest Stewardship Council*). Un pas important a donc été franchi en vingt ans. L'Agence française de développement (AFD) a contribué à cette évolution, tout en capitalisant un savoir-faire qui lui permet aujourd'hui de dresser une analyse globale du fonctionnement des plans d'aménagement forestiers dans les pays du bassin du Congo.

"31 millions d'hectares sont attribués sous forme de concessions forestières, soit 51,3 % des grands massifs forestiers dans ces pays."

L'APPUI DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE AU SECTEUR FORESTIER

Depuis vingt ans, l'aide française, dans le secteur forestier du bassin du Congo, s'est démarquée des autres bailleurs, par des

¹ Nota bene : cet article est tiré de d'un rapport d'évaluation externe publié en septembre 2011, intitulé « Secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'interventions de l'AFD », et produit par Jean-Marie Samyn et James Gasagna (Intercoperation, Suisse), Emmanuel et Fabien Pousse (Institutions et développement, France) pour le compte de l'AFD.

On se reportera à cette publication pour plus de précisions.



CONSTANCE CORBIER-BARTHAUX

Agro-économiste et environnementaliste, Constance Corbier-Barthaux a travaillé pour des organisations d'aide au développement (dont la FAO) puis au ministère français de l'Environnement avant de rejoindre l'AFD en 2000. Depuis trois ans à la division de l'évaluation de l'AFD, elle est chargée de développer un programme d'évaluations et de capitalisation des interventions de l'AFD dans le domaine de la biodiversité et de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles.

appuis renouvelés au secteur forestier. Le dispositif de la coopération française s'est articulé de façon complémentaire entre différents acteurs : le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) privilégiant les appuis institutionnels aux États, le groupe AFD, l'appui aux concessionnaires privés et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) le volet biodiversité.

“L'appui de la coopération française a été guidé par un objectif commun de soutien à la gestion durable des forêts.”

L'appui de la coopération française a été guidé par un objectif commun de soutien à la gestion durable des forêts. Par ailleurs, l'AFD a considérablement contribué à la mise en place des plans d'aménagement forestiers dans la région du bassin du Congo. Dans les années 1990, la coopération française est intervenue dans ce secteur essentiellement *via* Proparco, qui appuyait l'investissement industriel privé. Des montants importants ont été mobilisés, au profit du secteur privé, et concentrés sur quelques grosses entreprises comme Rougier et Pasquet, majoritairement au Cameroun (5,5 millions d'euros) et au Gabon (4,2 millions d'euros). Parallèlement aux investissements initiaux de Proparco, des projets pilotes étaient lancés sur l'aménagement forestier, par le MAEE au Cameroun et par l'AFD. À la fin des années 1990, l'AFD a appuyé financièrement de grands concessionnaires s'engageant dans les PAF. À l'époque, les acteurs les plus réceptifs à ces prêts soumis à conditionnalités étaient les grands concessionnaires européens. Progressivement, l'AFD et Proparco ont élargi leurs appuis, par exemple à la Congolaise industrielle des bois, à Pallisco au Cameroun ou bien à la Compagnie équatoriale des bois au Gabon. Par la suite, l'AFD s'est engagée sur des projets qui permettent de soutenir indirectement (*via* des prêts ou subventions à l'État) les petits et moyens exploitants privés dans l'élaboration des PAF. Ces projets ont notamment permis d'externaliser et de mutualiser les coûts de préparation des PAF. En parallèle, le MAEE a fourni des appuis institutionnels aux ministères chargés des forêts ainsi qu'à la recherche forestière. Ces compétences ont

ENCADRÉ 1 : LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)

Le PAF est un outil de planification et de gestion durable de la ressource forestière. Issu des forêts artificielles de l'hémisphère Nord, il a été adapté pour la forêt tropicale. Accord contractuel entre le concessionnaire et l'État, il doit permettre de passer d'une exploitation de type minier à une exploitation durable, assurant à la fois le renouvellement du capital naturel, la préservation de la biodiversité et le développement socio-économique des populations environnantes. Un des principes de l'aménagement forestier (AF) est de mieux connaître les ressources forestières disponibles pour pouvoir planifier leur

exploitation. La concession est divisée en assiettes de coupe dont seulement une partie est exploitée durant un cycle de 25 à 30 ans (par exemple) dans un système de rotation. Ainsi, lorsqu'on revient sur les premières assiettes de coupe, la ressource forestière a pu se reconstituer. La coupe des arbres ne s'effectue pas sans un contrôle de leur diamètre, afin que les jeunes arbres puissent poursuivre leur croissance. Parallèlement, le concept d'AF s'est enrichi d'une dimension sociale pour protéger les activités économiques associées des populations environnantes et prend en compte la protection de la biodiversité pour préserver la faune existante.

été transférées à l'AFD depuis 2009. Dans les années 2000, le concept de PAF intègre les aspects sociaux et environnementaux. L'impératif de préservation de la biodiversité est nettement affirmé au sein de la coopération française, ce qui se traduit par la vague de subventions du FFEM couplées aux prêts AFD pour les PAF (années 1999 à 2003). Plus récemment, l'AFD s'est ouverte à de nouveaux champs d'intervention : la conservation, le rôle des forêts dans la captation et la fixation du dioxyde de carbone, l'implication dans des mécanismes comme les REDD (*Reducing Emissions from Deforestation and Degradation*).

Au total, sur 20 ans, la coopération française aura engagé plus de 120 millions d'euros dans le secteur forestier du bassin du Congo. Les PAF appuyés par l'AFD représentent près de 5,5 millions d'hectares, soit 17 % des surfaces forestières attribuées. Ces financements ont permis la production de normes faisant référence et l'évolution des législations. Le groupe AFD a accumulé une expertise certaine sur le secteur forestier du bassin du Congo ; sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAF lui donne une réelle visibilité pour mesurer les progrès accomplis durant ces dernières années.

LES EFFETS POSITIFS OBSERVÉS

Le développement de l'outil PAF, combinant exploitation forestière et impératifs de gestion durable, a permis de rompre avec les pratiques d'exploitation minière. Les PAF ►►►

REPÈRES

Depuis plus de vingt ans, le groupe AFD soutient le secteur forestier : prêts et lignes de crédit aux grands concessionnaires, appui technique et financier aux petites structures. Il investit dans des projets couvrant des thématiques diversifiées : conservation, fonds carbone, mécanismes REDD, etc. L'AFD possède un savoir-faire dans le secteur qui lui permet d'analyser les retombées des politiques d'aménagement forestiers, en particulier en Afrique.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► ont permis à de grands groupes réticents au départ de participer au changement des pratiques. Des cellules d'aménagement sont aujourd'hui en place, la gestion durable est intégrée dans le fonctionnement de ces entreprises. Les PAF ont renforcé l'outil industriel en favorisant une meilleure connaissance des ressources disponibles, permettant ainsi une meilleure programmation de la production. L'entreprise connaît l'emplacement des essences qu'elle va exploiter, la distribution de ces essences par catégorie de diamètre et la qualité des pieds inventoriés. Cela conduit à une exploitation plus rationnelle et donc moins coûteuse. Les PAF ont aussi assuré à ces entreprises leur maintien sur les marchés européens et leur entrée sur de nouveaux marchés. Ils ont permis de répondre, dans les années 1990-2000, aux critiques des ONG internationales.

De fait, de nouvelles relations se sont établies entre les exploitants privés et les ONG internationales. À l'origine antagonistes dans leur approche, elles ont évolué jusqu'à la mise en place de partenariats concrets sur le terrain, notamment pour la conception et la mise en œuvre des volets de biodiversité et sociaux. Aujourd'hui, la forêt n'est plus seulement l'affaire de l'État, qui la concède au secteur privé. Les grands concessionnaires portent une attention réelle aux conditions de vie de leurs employés. En outre, les sociétés certifiées ont mis en place des mesures prudentielles de lutte contre le braconnage : contrôle des accès à la concession, fermeture des anciennes pistes, contrôle des grumiers pour dissuader le transport de

la viande. De ce fait, la grande faune est désormais stabilisée.

Le cadre légal, règlementaire et normatif a lui aussi évolué parallèlement à la démarche du PAF. La transparence et l'objectivité dans le système d'attribution des concessions forestières sont renforcées. La contractualisation entre l'Etat et l'entreprise s'établit dans le cadre d'une convention à long terme. Cela contribue à sécuriser les approvisionnements et à stabiliser la filière bois dans son ensemble. Par ailleurs, les entreprises ont davantage diversifié les essences exploitées – et donc les essences transformées. Aujourd'hui, sur l'ensemble des forêts attribuées (31 millions d'hectares), 20 millions d'hectares fait l'objet de plans d'aménagement de qualité (Figure 1).

Les capacités des opérateurs privés et de l'administration forestière ont été renforcées, des normes d'aménagement ont été conçues et des manuels techniques publiés, un dialogue élargi entre l'Etat, les entreprises privées et les ONG s'est instauré. Les pratiques ont commencé à changer. Mais il est bien évident que, même s'ils ont sensiblement amélioré la situation de départ, les PAF se heurtent à un ensemble de limites – qui menacent même, parfois, leur finalité.

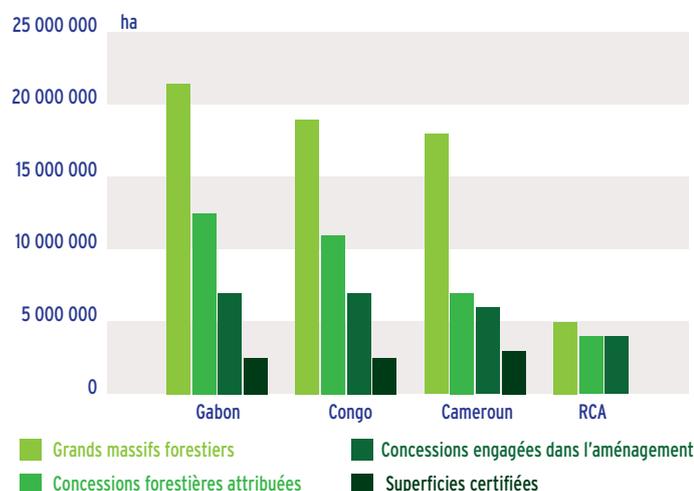
“Un dialogue élargi entre l'Etat, les entreprises et les ONG s'est instauré.”

LES LIMITES CONSTATÉES

Si le PAF est désormais un outil bien ancré, les évolutions restent concentrées sur quelques grands groupes. Une majorité de petits et moyens concessionnaires reste dans une logique d'exploitation intensive. Ces exploitants doivent en effet faire face à plusieurs contraintes. Il s'agit non seulement de faire évoluer une structure limitée par la taille et le mode traditionnel de management, mais aussi de trouver l'investissement pour acquérir l'expertise nécessaire en matière d'aménagement. De plus, la mise en place d'un PAF implique des coûts importants que ces sociétés peuvent difficilement absorber, d'autant que l'amortissement de ces coûts se fait sur une échelle de temps qui dépasse souvent leur propre perspective économique.

Même chez les grands concessionnaires, il subsiste des interrogations liées à l'utilisation réelle du PAF dans l'optique d'une gestion durable. Selon une étude de la Coopération technique allemande (GTZ-PGDRN, 2006) portant sur la mise en œuvre d'une vingtaine des meilleurs PAF au Cameroun, trois quarts des plans d'aménagement ne remplissent pas la moitié des critères tirés des référentiels de certification de gestion durable.

FIGURE 1 : LA SITUATION DES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS DANS LE BASSIN DU CONGO EN 2010



Source : OFAC dans "État des forêts en 2008"

ENCADRÉ 2 : COMPARAISON DES CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU BRÉSIL ET DE L'AFRIQUE

Le Brésil a mis en place, pour ses forêts publiques, un système de concessions forestières basé sur un modèle de gestion durable de la ressource. Si actuellement les superficies attribuées en concession ne dépassent pas 100 000 hectares, un million d'hectares supplémentaire est en cours d'attribution. Les objectifs affichés sont d'environ 10 millions d'hectares. Une des grandes différences dans l'aménagement forestier pratiqué au Brésil et en Afrique tient au découpage de la forêt en assiettes de coupe, de superficie équivalente (sans évaluation préalable de la ressource disponible sur la superficie), et aux conditions de son renouvellement. Le principe d'équivolume des assiettes annuelles de coupe n'est pas appliqué, ni les

paramètres d'aménagement (durée de rotation, diamètres minimums d'exploitabilité) fixés pour assurer la reconstitution de la ressource forestière. Certains voient dans cette approche un risque important de non durabilité de la ressource sur le long terme. Le Brésil prend en compte le concept d'exploitation forestière à impact réduit, tout comme dans les forêts d'Afrique tropicale. Le Brésil va également plus loin dans la planification annuelle et semble en avance par rapport aux pays du bassin du Congo sur la thématique sociale et environnementale. Par ailleurs, le secteur forestier au Brésil bénéficie d'institutions nationales performantes pour soutenir les politiques d'aménagement.

En revanche, chez les grands concessionnaires appuyés par l'AFD, le constat est plus positif : aujourd'hui 50 % des surfaces sont certifiées et les critères de l'Organisation africaine du bois sont respectés à 75-80 % (Larat, P., Lemelle, J.P., 2010.).

Pour ce qui est du volet financement, le rôle et l'engagement des banques peuvent aussi être questionnés. Celles du bassin du Congo sont sur-liquides ; le problème n'est donc pas l'accès aux capitaux primaires, mais plutôt leur capacité à prendre des risques dans le secteur forestier ou la méconnaissance qu'elles en ont.

La gouvernance actuelle du secteur forestier est un frein majeur – sinon le principal – pour la réussite de la gestion durable des forêts. Si l'État a concédé des ressources publiques, il n'a pas encore développé de véritable vision à long terme, ni d'exigence et de suivi des résultats. Les conventions entre l'État et les acteurs privés sont parfois considérées comme de simples documents nécessaires à l'exploitation.

Les dispositions réglementaires ne sont pas toujours suivies – non-respect des délais dans l'élaboration des PAF ou du cahier des

charges, par exemple – et les infractions insuffisamment sanctionnées par l'administration. En outre, si la connaissance des ressources est un acquis indéniable des PAF, elle est peu diffusée au-delà des entreprises et des bureaux d'étude. Ces données ne sont pas exploitées par l'administration.

Par ailleurs, centrées sur la connaissance des ressources disponibles, les études portent peu sur leur évolution. Plus généralement, il n'existe pas vraiment au sein des administrations de réflexion documentée sur le modèle du PAF – comme si celui-ci restait un modèle importé. La lutte contre les coupes illégales reste en effet encore insuffisante.

Une récente étude menée au Cameroun (Pye-Smith, C., 2011) montrait que le secteur informel

ou illégal représentait près de 50 % de la production de bois dans ce pays. Par ailleurs, des avancées importantes restent à réaliser pour améliorer la prise en compte de la dimension sociale des PAF et de celle de la biodiversité. Si le PAF a prouvé son efficacité, le modèle de gestion et de développement qu'il propose bute sur plusieurs limites.

Dans le bassin du Congo, la forêt est encore considérée par certains comme un gisement à exploiter. Pour mieux se généraliser, l'outil gagnerait à être adapté aux différents contextes et à la nouvelle donne socio-éco-nomique tout en se simplifiant. Des sources de financement complémentaires doivent être trouvées, en particulier pour améliorer les aspects liés à la biodiversité et aux impacts sociaux.

Enfin, la gouvernance des pays impliqués doit s'améliorer ; seuls des contrôles renforcés et une implication réelle des administrations permettront d'améliorer l'efficacité des PAF.

Il existe aujourd'hui un réel écart entre l'élaboration des PAF et leur mise en application effective. Ils constituent, malgré tout, des outils itératifs et adaptables, qui sont aujourd'hui une réalité inscrite dans les législations forestières des différents pays et qui contribuent à faire évoluer les pratiques. Il reste à présent à préciser les moyens d'accompagner efficacement leur mise en œuvre. Les agences de développement, comme l'AFD, ont, dans ce contexte, un rôle essentiel d'accompagnement à jouer. ●

“La gouvernance actuelle du secteur forestier est sans doute un frein majeur – sinon le principal – pour la réussite de la gestion durable des forêts.”

Retour d'expérience d'un industriel sur la certification FSC™

Rougier se lance en 2008 dans la certification FSC de ses concessions au Gabon, et de sa chaîne de traçabilité (FSC-C017653). Cette décision restait un pari sur l'avenir, l'absence de recul interdisant un raisonnement purement économique. La mise en œuvre de la certification a été une véritable révolution culturelle. Elle a permis à Rougier d'adopter les meilleures règles de gestion forestière, de conserver des parts de marché et d'acquérir une solide expérience, précieuse pour son avenir.

Francis Rougier et Mickael Clément

Vice-président et directeur général de Rougier SA
Directeur associé d'Azao conseil

Si le plan d'aménagement est un outil réglementaire permettant la planification d'une exploitation forestière raisonnée, la certification qui est mise en œuvre de manière volontaire par le producteur va plus loin en prenant en compte de manière approfondie les volets tant environnementaux que sociaux. Le groupe Rougier, présent en Afrique centrale depuis 1952, exploite aujourd'hui plus de deux millions d'hectares de concessions forestières au Gabon, au Cameroun et en République du Congo. Les concessions forestières dans le bassin du Congo appartiennent

à l'État. Elles sont attribuées à un exploitant forestier par un processus d'appel d'offre et pour une durée allant de 15 à 30 ans selon les pays et les surfaces. Une fois la concession attribuée, l'exploitant forestier dispose généralement de trois ans pour préparer et déposer un plan d'aménagement. Véritable cahier des charges, il fixe avec précision la manière dont la concession va être gérée au cours des années à venir. Aujourd'hui, le groupe Rougier dispose de plans d'aménagement agréés et mis en œuvre sur la totalité de ses concessions forestières.

Après avoir déployé, à partir de 1994, une politique de gestion forestière raisonnée, le groupe s'est lancé dans la certification. En effet, pour aller plus loin que l'aménagement forestier, Rougier a mis en place pour l'ensemble de ses concessions des systèmes de certification et de vérification de légalité et traçabilité reconnus internationalement. En 2008, le groupe franchit une étape importante avec la certification FSC¹ de 688 000 hectares de concessions forestières au Gabon. La certification ne peut être abordée avec manichéisme. Elle est *de facto* le résultat d'un long processus, avec des paliers bien précis à franchir. En ce qui concerne Rougier, elle est aussi le résultat de débats – et parfois même de conflits – soulevés par la société civile.

“La certification ne peut être abordée avec manichéisme.”

¹ Le FSC (Forest Stewardship Council) est une ONG internationale qui regroupe des professionnels du bois, des groupes environnementaux, des représentants d'organisations autochtones. Le FSC délivre un label qui certifie les forêts qui sont gérées de façon responsable et exploitées de façon raisonnée.



FRANCIS ROUGIER

Francis Rougier est vice-président et directeur général du groupe Rougier. Après une licence en sciences économiques et Sciences Po, il intègre en 1971 l'entreprise familiale dont il est nommé directeur général en 1983. En 2004, il devient président du Directoire et depuis juin 2010, il occupe les fonctions de vice-président et directeur général de Rougier SA. Il est par ailleurs administrateur de plusieurs organismes professionnels et patronaux.



MICKAËL CLÉMENT

Mickaël Clément est consultant spécialisé dans la gestion des risques sociétaux et les relations aux parties prenantes. Il a auparavant exercé des activités de conseil au sein de cabinets internationaux. En parallèle, il a effectué des missions pour des ONG humanitaires en Afrique et en Afghanistan. Sociologue, Mickaël Clément est aussi titulaire d'un diplôme en gestion des risques et des crises. Il est chargé de cours sur les risques sociétaux à HEC Paris.

REPÈRES

Le groupe Rougier, fondé en 1923, est un des leaders des bois tropicaux certifiés venant d'Afrique. Employant 3 000 salariés, il conduit à la fois des activités d'exploitation de forêts naturelles, de transformation industrielle et de commerce international (Rougier Afrique International) ; d'importation et de distribution en France de produits bois (Rougier Sylvaco et Rougier Panneaux) ; d'étude, de gestion et d'investissement dans les plantations forestières industrielles en Afrique (Lignafrika).

LES ORIGINES ET LES RAISONS DE LA CERTIFICATION

Historiquement, la démarche de certification a été lancée avec les plans d'aménagement. Au sein de l'entreprise, il existait cependant d'ores et déjà une culture de l'aménagement forestier, liée à un besoin pragmatique d'économie et de bonne gestion de la ressource. Le principe des rotations dans l'exploitation de la forêt permettait en effet de retrouver en fin de cycle le même stock sur pied – en référence aux bois qui seront commercialisés. A partir des années 2000, les plans d'aménagement ont relevé de la réglementation. Ils ont permis à des entreprises comme Rougier d'accroître leur expérience et de développer leurs compétences. L'entreprise s'est alors tournée vers plusieurs types de certifications et de labels. Dans un premier temps, elle choisit d'aller vers le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières ou PEFC², d'autant qu'au Gabon une structure locale venait d'être créée. Mais l'élaboration complète de ce système et sa reconnaissance officielle par PEFC international demandaient du temps.

“La démarche de certification restait bel et bien un pari sur l'avenir.”

Considerant à la fois ce contexte, et le fait que les principaux concurrents avaient pris la décision ferme d'aller vers le FSC – notamment parce qu'il était opérationnel et soutenu par les grandes ONG environnementales, il a été finalement décidé d'aller vers le FSC. On ne pourrait sérieusement nier aujourd'hui que l'engagement vers cette certification au milieu des années 2000 a été en premier lieu le résultat d'une pression exercée par la société civile sur le commerce des bois tropicaux. Les ONG notamment, qui ont largement contribué à sensibiliser les consommateurs, estimaient que les garanties données par les exploitants eux-mêmes ne suffisaient pas, et que seul le label FSC apportait des garanties sérieuses de bonne gestion de la ressource forestière et de bonne prise en compte des populations locales.

L'engagement dans le FSC à cette époque ne peut donc pas s'expliquer comme le résultat d'un calcul économique. Il n'y a pas eu de plan d'affaires, tout simplement parce qu'il n'existait alors, dans les années 2005-2006, aucune donnée chiffrée permettant de planifier dépenses et amortissements. Rougier figurait en effet parmi les toutes premières entreprises du bassin du Congo à se lancer. Toute projection eut par ailleurs été rendue difficile du fait des fréquents changements des règles du jeu dans les pays dans lesquels l'entreprise opère – comme l'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 2010 au Gabon, d'exporter des grumes.

Même si de nombreuses raisons expliquaient

le choix de FSC, la démarche de certification restait bel et bien un pari sur l'avenir, sur la base d'une intuition.

Restait à mettre en œuvre. Si la première certification FSC a eu lieu au Gabon en 2008, elle a requis trois ans de préparation et de maturation. Ces trois années ont été marquées, en interne, par des moments de doute sur la stratégie, du fait des coûts de mise en œuvre importants – démultipliés au Gabon en raison de l'éclatement géographique des opérations – et de la véritable révolution culturelle que cela impliquait. Le manque d'appropriation de la démarche par le personnel sur le terrain peut contribuer à expliquer l'échec lors d'un premier audit.

Au-delà des critères techniques, il faut prendre en compte le temps que requiert concrètement sur le terrain des changements importants dans les habitudes et les façons de travailler (encadré).

VALORISER LES PRODUITS LABELLISÉS

Un des produits labellisés FSC le mieux valorisé au sein du groupe Rougier est le contreplaqué tout okoumé³. La chaîne de commercialisation de ce produit est très courte avec un faible nombre d'intermédiaires. Il s'agit d'un produit fini commercialisable en l'état. Aujourd'hui, ce sont presque 100 % des contreplaqués qui sont certifiés FSC. Même si ces produits ne sont pas forcément vendus plus chers aux clients, la présence de ce label sur les produits facturés permet à Rougier de maintenir ses parts de marché là où d'autres ont vu les leurs diminuer sensiblement.

Pour ce qui concerne les sciages issus du Gabon – produits bruts issus de la première transformation de la grume –, leur valorisation avec le label FSC est moins systématique que pour les contreplaqués, même si la situation peut être très différente selon les essences de bois considérées. Ici, la chaîne de commercialisation est plus longue ; en effet, les sciages sont destinés à être transformés plusieurs fois avant l'usage pour le consommateur final.

Quelque soit le produit concerné, le groupe Rougier ne constate pas un avantage systématique sur le prix d'un produit labellisé FSC. Mais la certification représente un atout concurrentiel certain, en particulier pour se maintenir sur un marché existant ou pour accéder à de nouveaux marchés. Les industriels valorisent les labels et les certificats en fonction du degré de sensibilité du marché visé. Aux États-Unis par ▶▶▶

² “Program for the Endorsement of Forest Certification schemes” en anglais

³ L'okoumé est le premier arbre exploité au Gabon (65 % du volume total).

Il se régénère très bien dans les milieux ouverts comme les plantations villageoises ou les grandes trouées, mais plus difficilement en forêt naturelle.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► exemple, la *Lacey Act*, récemment étendue aux plantes, impose à l'importateur de vérifier la légalité du produit importé. Le certificat valorisé par Rougier sur ce marché est donc le *Timber Legality and Traceability Verification* (TLTV) L'entreprise fait ainsi le pari que le marché va être satisfait par ce type de certificat – et que la demande va croître en conséquence.

Le label FSC, lui, nécessite encore un important travail de sensibilisation des acheteurs et du grand public. De grandes disparités demeurent entre les marchés. Si le taux de reconnaissance du FSC par les consommateurs est de 68 % en Suisse, il ne dépasse pas 10 % en Espagne, et reste inférieur à 20 % aux États-Unis et en France (FSC, 2012). Il augmente en revanche dans des marchés comme le Royaume-Uni et la Belgique. Il faut également prendre en considération les disparités qui existent en fonction des essences. Les sciages d'okoumé connaissent une demande importante au

"Le label FSC, lui, nécessite encore un important travail de sensibilisation des acheteurs et du grand public."

Moyen-Orient mais également dans des pays du sud de l'Europe – autrement dit, dans des pays peu sensibles à la labellisation FSC. À l'inverse, d'autres essences de bois durs également présentes au Gabon sont particulièrement plébiscitées sur les marchés du nord de l'Europe et le label FSC y est systématiquement valorisé.

Quant au coût de la certification, hors investissements initiaux, il représente sur le Gabon plus d'un million d'euros par an : environ 30 % pour l'encadrement dédié, 10 % pour le suivi environnemental et surtout 60 % pour les actions sociales (habitat, santé, assainissement, éducation, etc.). Si le retour sur investissement concernant le Gabon reste encore aujourd'hui timide, l'intérêt croissant de certains marchés pourraient offrir des opportunités intéressantes à moyen terme.

Le bilan du basculement vers la labellisation FSC doit également se faire à l'aune d'avantages qui ne sont pas qu'économiques. C'est en effet, littéralement, toute la culture de l'entreprise qui change. De la trousse de secours dans tous les véhicules aux décanteurs/séparateurs d'hydrocarbures, en passant par les standards de logement pour les salariés : les progrès dans les façons de travailler ont été, pour le cas de Rougier, immenses. Il faut néanmoins préciser que l'impact de la labellisation sur la gestion de la ressource est important : la baisse du taux de prélèvement oblige l'exploitant à élargir ses plans d'aménagement, d'étendre les concessions pour garder les mêmes volumes de bois à exploiter.

L'entreprise bénéficie également d'un gain en termes d'image. Le travail mené autour de la certification a en effet clairement permis de développer avec la société civile locale des relations plus constructives. Les cartographies participatives, par exemple, ont été systématisées. Elles consistent à inviter les communautés locales à participer à la cartographie d'une concession ou d'une parcelle, et notamment d'en inventorier les arbres (y compris, par exemple, en indiquant ceux qui sont pour elles sacrés). Cet outil a largement amélioré les relations et la qualité du dialogue avec les populations locales.

Dresser un premier retour d'expérience sur la certification ne peut se faire sans porter un regard lucide sur les difficultés du système. En effet, les rares acteurs qui ont adopté la certification subissent sur de nombreux marchés non matures la concurrence persistante de bois dont les origines et le mode de production peuvent poser question. Pour autant, il est impensable désormais pour une entreprise comme Rougier de revenir en arrière. Il faut donc, face à cette difficulté immédiate, conserver une vision à long terme. Rougier souhaite finaliser la certification FSC de l'ensemble de ses concessions dans le bassin du Congo. L'entreprise dispose désormais d'une expérience précieuse, mais également d'une visibilité plus importante sur les perspectives économiques. ●

ENCADRÉ : LES MESURES PRISES POUR OBTENIR LA CERTIFICATION FSC

La certification Gestion Forestière (GF) FSC repose sur dix principes, qui prennent en compte le respect des réglementations, des aspects sociaux (droit des peuples autochtones, bien-être des ouvriers, etc.), et différentes contraintes environnementales (conservation, renouvellement du stock, etc.). Les nombreuses phases de la certification débutent par la demande écrite formulée auprès d'un organisme de certification accrédité par l'ASI (*Accreditation Service International*). Comme Rougier était déjà impliqué dans l'aménagement forestier, les nouveaux investissements requis pour obtenir la certification GF FSC au Gabon ont notamment concerné les critères sociaux. Sur les sites industriels en milieu rural, le groupe a la responsabilité de loger ses salariés, en garantissant un accès à tous aux services de base. Le groupe

mène des actions autour de la sécurité, de l'hygiène, de l'habitat, de l'éducation, de l'alimentation et de la santé. Des programmes de sensibilisation aux risques professionnels ont été mis en place, les équipements de protection individuelle ont été généralisés. L'accès à l'eau potable est assuré et garanti. Les déchets organiques, métaux et plastiques sont triés, les éléments toxiques ou polluants sont stockés dans des lieux dédiés. Pour pallier l'absence de structures de santé, Rougier finance la construction d'infirmières et de dispensaires, recrute des infirmières, voire des médecins. Au-delà des fonds mobilisés, elle assure le développement local des compétences. Enfin, Rougier fait intervenir des sociologues pour prévenir tout conflit avec les populations locales et parvenir à un découpage consensuel des zones exploitées.

Catalyser les investissements privés en faveur du secteur forestier

La déforestation a des effets dévastateurs dans les pays en développement. Gérés de façon durable, les projets forestiers répondent aux problématiques écologiques, sociales, mais aussi économiques : création de nombreux emplois, développement d'infrastructures, etc. En plus de rassurer les investisseurs, la participation des institutions financières de développement dans des projets forestiers peut influencer favorablement les législations locales.

Hanna Skelly

Directrice adjointe de Finfund Ltd

Partout dans le monde, la forêt naturelle est en voie de disparition. Chaque année, le couvert forestier mondial recule de quelque 10 millions d'hectares, ce phénomène touchant majoritairement l'hémisphère Sud et les pays en développement. La déforestation est un des premiers facteurs du changement climatique – les forêts étant des puits de carbone naturels –, un phénomène aux effets particulièrement dévastateurs sur l'environnement. Les régions déboisées sont sujettes

à la sécheresse, la couverture végétale qui protège les sources d'eau étant éliminée, mais aussi à l'érosion et à l'épuisement des sols. Elles subissent également d'importantes pertes en termes de biodiversité et de services éco-systémiques. Elles deviennent, par ailleurs, plus vulnérables aux catastrophes telles que les inondations et les glissements de terrain et, à plus long terme, elles peuvent être touchées par la désertification. Autant de facteurs qui limitent leur capacité à répondre aux besoins des populations locales. Les pays en développement sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique, en raison notamment de leur locali-

sation en zone tropicale et subtropicale. Mais aussi, de leur dépendance à l'agriculture et aux ressources naturelles en général. Le soutien à la lutte contre le changement climatique, à travers des mesures visant à réduire la déforestation, se révèle dès lors très important.

Si la forêt doit donc être protégée, le déboisement enrayé, il faut aussi que les ressources forestières soient exploitées pour répondre à une demande croissante en bois. C'est la recherche de cet équilibre entre exploitation et protection de la ressource que peuvent tout particulièrement soutenir les institutions financières de développement

LES BESOINS MULTIFORMES DU SECTEUR FORESTIER

Dans les pays en développement, surtout en Afrique, la demande de bois de chauffage ainsi que l'évolution des pratiques agricoles sont les premiers facteurs de la déforestation. Seule, la protection des forêts ne suffit pas à lutter contre ce phénomène. Si les populations locales n'ont pas accès à d'autres sources de bois de chauffage et ne disposent pas des intrants nécessaires à de meilleures pratiques agricoles, les mesures de protection de la forêt peuvent se révéler vaines. Les populations iront tout simplement ailleurs, là où les forêts ne sont pas protégées, et la déforestation se poursuivra.

Si la protection est importante, il est tout aussi essentiel d'informer et d'apporter un soutien technique pour promouvoir une gestion et une utilisation durables des forêts. De nouvelles ressources forestières doivent également être développées, soit en réhabilitant des forêts dégradées ou mal exploitées, soit en plantant de nouvelles forêts. Bien qu'elles ►►►

"La demande de bois de chauffage ainsi que l'évolution des pratiques agricoles sont les premiers facteurs de la déforestation"



HANNA SKELLY

Hanna Skelly, directrice adjointe de Finfund Ltd, gère une équipe d'investisseurs spécialisés dans le secteur forestier, les énergies renouvelables et les technologies propres. Avant de rejoindre Finfund, elle a été consultante chez Pöyry Forest Industry Consulting – numéro un mondial du conseil auprès de l'industrie forestière – et a travaillé au sein de l'équipe de financement de projets du bureau de Nordea Bank à Singapour.

Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ?

►►► soient parfois critiquées, les plantations, si elles sont correctement gérées, peuvent avoir des impacts environnementaux et développementaux importants. Cependant, un projet forestier demande du temps et les problématiques liées aux communautés et au développement local nécessitent un suivi rapproché, du temps et des moyens.

D'une façon générale, la forêt offre une bonne rentabilité économique, combinée à d'importants impacts sociaux et environnementaux. Mais dans les pays en développement, les risques politiques et le risque pays peuvent limiter l'appétit des investisseurs et les bailleurs de fonds privés. L'engagement à long terme que nécessitent les projets forestiers pèse sur l'attractivité du secteur. De plus, la faible disponibilité des infrastructures liées (routes, ports, aciéries, etc.) rendent ces projets plus coûteux et donc moins rentables. Pour toutes ces raisons, l'intervention des institutions financières de développement est nécessaire et pertinente. Elle permet en particulier de catalyser d'autres financements.

LES PROJETS FORESTIERS, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Les institutions financières de développement, comme Finnfund, investissent dans des projets rentables et porteurs d'impacts mesurables sur le développement. Aussi, les projets forestiers soutenus par Finnfund se doivent non seulement d'atténuer efficacement le changement climatique, mais également d'engendrer des impacts développementaux importants. Ces projets sont généralement implantés en zone rurale, où

"En plus des emplois créés, les projets forestiers améliorent les infrastructures"

les emplois formels sont rares. Ils nécessitent une main-d'œuvre nombreuse – un projet emploie facilement plusieurs milliers de personnes – les besoins allant de métiers peu qualifiés à très qualifiés, féminins et masculins. Ces nombreux emplois favorisent le développement de nouvelles activités économiques et permettent de subvenir aux besoins d'une population en croissance.

En plus des emplois créés, les projets forestiers améliorent les infrastructures, aussi bien dans leur voisinage immédiat qu'entre leur site d'implantation et les marchés. Les entreprises forestières réalisent souvent des investissements considérables en termes de développement et d'entretien des infrastructures. Les sites où se développent les projets forestiers étant généralement très vastes, c'est une région tout entière qui en bénéficie. Par ailleurs, les projets forestiers s'acquittent généralement tous d'une forme de rétribution, versée à l'État ou aux collectivités locales,

au titre de l'utilisation du sol et du bois. Les projets contribuent aussi à l'économie locale, notamment grâce à la fiscalité directe et indirecte. De plus, les produits bois ont une forte valeur à l'exportation, tirent avantage de marchés mondiaux bien développés et peuvent apporter d'importantes recettes d'exportation au pays.

Les concessions forestières exploitées de façon durable aident à lutter contre l'exploitation forestière illégale. Elles contribuent en effet au développement de marchés officiels de produits du bois, et répondent à la demande que l'exploitation illégale tente de satisfaire. Cela contribue indirectement à rendre les activités des exploitants illégaux plus difficiles et moins rentables. Enfin, les plantations forestières développées de façon durable favorisent le développement d'une bonne gouvernance forestière et la mise en œuvre de politiques forestières durables dans les pays d'accueil.

Les projets forestiers soutenus par Finnfund ont produit des effets importants en termes de développement. Finnfund finance par exemple depuis plus de dix ans un projet de tek en Tanzanie. La société exploitante a financé des écoles et des soins de santé ; elle procure aujourd'hui des emplois formels à plusieurs centaines de personnes dans une des régions les plus pauvres du pays. La coupe et la transformation du bois créeront plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. Lorsque les activités commerciales et de transformation du bois seront en place, le tek devrait devenir une culture importante pour la région et un produit d'exportation appréciable pour la Tanzanie, générant plus de 130 millions de dollars de revenus d'exportation sur une période de dix ans. D'autres opérations de Finnfund ont connu des succès plus relatifs. Un projet a notamment échoué en raison de la modification de son environnement politique et opérationnel, qui a fait obstacle au recrutement de personnel. Mais, même lorsqu'une opération se développe plus lentement que prévu et que la rentabilité globale d'un projet est moindre, les impacts développementaux restent importants.

LES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT DE FINNFUND

Étant donné l'importance du secteur forestier pour l'économie finlandaise¹, le savoir-faire technique du pays² et ses impacts sur

¹ L'industrie forestière et la forêt en général demeurent l'un des piliers de l'économie finlandaise. Générant 4 % à 5 % du PIB finlandais au cours des deux dernières années, le secteur forestier représente surtout 18 % des recettes d'exportation du pays.

² La Finlande, qui accueille de nombreuses multinationales forestières, possède un savoir-faire technique de premier ordre dans ce domaine. Les acteurs du secteur forestier, y compris les instituts de recherche, les universités et les grandes entreprises, ont développé de nouveaux produits et technologies destinés aux nouveaux marchés (bioénergie et autres produits à base de bois notamment) qui, d'ici 2030, devraient générer la moitié de la valeur ajoutée du secteur forestier.

le plan du développement et de l'environnement, la forêt reste un secteur d'intervention privilégié pour Finnfund. À la fin de 2011, les projets forestiers représentaient à peu près 20 % de son portefeuille. Finnfund applique les mêmes critères d'investissement pour le secteur forestier que pour les autres secteurs : la rentabilité, le niveau de participation et la qualité des sponsors du projet, la durabilité écolo-

"L'acquisition des terres et les pratiques d'utilisation des sols font l'objet d'une analyse particulièrement attentive et détaillée"

gique et sociale, les impacts en termes de développement et la bonne gouvernance.

Dans le cas des projets de plantation, l'exigence de viabilité économique implique que les permis d'utilisation des sols (concessions ou autres types

de permis) soient délivrés pour une durée suffisamment longue et qu'ils prévoient systématiquement la replantation des zones après la récolte de la ressource. Un plan de gestion forestière basé sur le développement et l'utilisation durables de la ressource est également exigé. Pour renforcer les impacts sociaux, le porteur du projet peut également être amené à fournir des sources alternatives de bois de chauffage aux populations locales, ou bien leur offrir une formation et une assistance technique, en particulier en matière agricole.

L'acquisition des terres et les pratiques d'utilisation des sols font l'objet d'une analyse particulièrement attentive et détaillée sur la base des critères de performance de la Société financière internationale (SFI) et des organismes de certification forestière (tels que le *Forest Stewardship Council* - FSC). Des diligences juridiques concernant l'acquisition et l'affectation des terrains peuvent être menées, mais aussi des analyses sur l'occupation des sols, tant du point de vue juridique que culturel et coutumier. L'institution financière de développement s'assure également que le projet n'affectera pas la production et la sécurité alimentaires et qu'il n'aura pas d'autres effets négatifs (par exemple du point de vue de l'utilisation de l'eau). Dans les projets de plantation développés dans les pays les moins avancés (où peuvent se poser des questions complexes d'occupation des sols), une importance croissante est attachée à l'implication des communautés locales et à la coopération avec les ONG. Si les aspects environnementaux et sociaux de l'évaluation des projets sont étroitement liés aux problématiques d'occupation des sols, la question de la protection des forêts est également traitée.

L'utilisation et le partage équitables des ressources du projet fait également l'objet d'une évaluation.

Finnfund a financé directement et indirectement des projets forestiers dans une quinzaine de pays, pour un montant moyen par projet de sept à dix millions de dollars. Les investissements directs ont bénéficié à des projets de concession ou de plantation, en soutenant en particulier les composantes industrielles de l'activité. Localisés majoritairement dans les marchés naissants, où le cadre réglementaire est souvent en cours d'élaboration, ces projets peinent à trouver des financements purement commerciaux. Finnfund est convaincu que le rôle des institutions financières de développement est aussi de se confronter à des situations où le cadre réglementaire n'est pas encore achevé et de contribuer à son amélioration. Dans ce contexte, il s'agit de dialoguer avec les régulateurs et de démontrer les avantages potentiels que peuvent apporter aux différents acteurs les investissements durables du secteur privé. L'instauration d'un cadre favorable à une industrie forestière durable crée les conditions d'une croissance économique équitable, réduit la pauvreté et prévient les menaces qui pèsent sur l'environnement. ●

REPÈRES

Finnfund est une institution financière de développement ; son actionnaire majoritaire est l'État finlandais. Elle apporte des financements longs à des projets du secteur privé concernant les marchés émergents et les économies en transition – en privilégiant les pays les plus pauvres. Les projets soutenus doivent être économiquement rentables, écologiquement et socialement durables. Finnfund investit dans des projets forestiers depuis sa création.

Les enseignements du numéro

PAR JULIEN LEFILLEUR, RÉDACTEUR EN CHEF

Recouvrant le tiers des terres émergées du globe, avec près de la moitié de sa surface sous les tropiques, la forêt représente des enjeux importants pour les pays en développement. Elle est en effet la principale source de revenus pour 80 % des personnes les plus pauvres et près de 60 millions de personnes en dépendent exclusivement, principalement en Afrique. L'Amérique du Sud et l'Afrique sont les deux régions du monde où la contribution de la filière forestière au PIB est la plus importante, et ce malgré un potentiel très largement inexploité (seulement 10 % du bois exploité est valorisé commercialement en Afrique). Par ailleurs, les enjeux environnementaux sont cruciaux, la forêt étant à la fois le principal refuge de la biodiversité terrestre et un régulateur clé des cycles du carbone et de l'eau. Vulnérables aux chocs climatiques et fortement dépendants des ressources agricoles, les pays en développement sont très exposés aux modifications des équilibres écologiques. Or, c'est précisément dans ces régions, en particulier dans les bassins forestiers du Congo, de l'Amazonie et d'Asie du Sud-Est, que la déforestation est la plus importante.

Conserver la forêt, tout en valorisant les ressources forestières, est cependant une tâche difficile, tant celle-ci est à la confluence de nombreux intérêts (États, communautés locales, exploitants, bailleurs de fonds, société civile, chercheurs), parfois antagonistes. C'est pour répondre à ce défi que les plans d'aménagement forestiers se sont progressivement imposés à partir des années 1990 suivis, dix ans après, des processus de certification. Alors que les premiers répondaient surtout au besoin de pérennisation de ressources, les seconds visaient à mieux prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux dans l'exploitation forestière. Parallèlement, de nombreux projets de gestion communautaire se sont développés pour permettre aux communautés locales de participer à la valorisation des ressources de la forêt. Les retours d'expérience dans le bassin du Congo montrent que cette évolution des pratiques a globalement permis une exploitation plus saine, plus durable, plus transparente, mieux planifiée et plus lucrative (au moins pour les États et les communautés locales), tout en améliorant les perspectives de conservation. Si les exploitants n'en ont

pas tiré de bénéfices financiers directs, ces pratiques leur ont permis de pérenniser leurs ressources, d'améliorer leur image auprès de la société civile et des communautés locales, et par là-même, de sécuriser des marchés. Cependant, si les plans d'aménagement – souvent imposés par la réglementation – sont aujourd'hui la norme et concernent la majorité des exploitations légales, les exploitants qui s'engagent dans des processus de certification – toujours volontaires – restent l'exception : seuls 7 % des surfaces forestières en milieu tropical sont certifiées gestion durable. Le coût et la complexité des processus de certification les restreignent, de fait, aux opérateurs ayant une taille critique.

La mise en œuvre de ces programmes, et de manière générale la filière forestière, restent confrontées à des difficultés de financements. Si le secteur a jusqu'ici été largement soutenu par l'investissement public et les bailleurs de fonds, l'investissement privé dans les pays en développement s'est montré relativement limité. Outre les risques, non spécifiques au secteur forestier, que représentent ces pays pour le secteur privé, la forte exposition de la filière aux problématiques environnementales et sociales, sa grande dépendance aux environnements institutionnels locaux, ainsi que les longs délais de retour sur investissement constituent autant d'obstacles à l'investissement. Pourtant, les actifs forestiers sont plus rentables que n'importe quelle autre classe d'actifs, et leurs cours offrent l'avantage d'être assez stables, prévisibles et peu corrélés aux marchés. De plus, les coûts d'exploitation sont relativement faibles dans les pays en développement, les taux de croissance des arbres y sont excellents, la disponibilité foncière est importante (notamment en Afrique) et la biomasse peut aisément être valorisée localement. Avec une demande mondiale tirée par les pays émergents et des ressources qui se tarissent dans les pays développés, les cours du bois devraient continuer de croître et le secteur pourrait offrir un débouché intéressant pour les investisseurs et une source de revenus supplémentaires pour les pays en développement.

Au sommaire de notre prochain numéro
Les déchets : quels enjeux pour les pays en développement ?



GRUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

INSTITUTION FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT,
PROPARCO A POUR MISSION DE FAVORISER
LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LES PAYS
ÉMERGENTS ET EN DÉVELOPPEMENT.

SECTEUR PRIVÉ & DÉVELOPPEMENT est une publication de PROPARCO, Groupe Agence Française de Développement, société au capital de 420 048 000 €, 151 rue Saint-Honoré, 75001 Paris – France, Tél. : (33) 1 53 44 31 07 – Courriel : revue_spd@afd.fr – Site web : www.proparco.fr • **Directeur de Publication** Étienne Viard • **Fondateur** Julien Lefilleur • **Rédacteurs en Chef** Julien Lefilleur, Véronique Pescatori • **Rédacteur en chef adjoint** : Fanette Bardin • **Assistante éditoriale** Véronique Lefebvre • **Comité éditorial** Marie-Hélène Loison, Odile Conchou, Charlotte Durand, Alan Follmar, Gregor Quiniou, Alexis Janoray, Cédric Joseph-Julien, Adeline Lemaire, Benjamin Neumann, Elodie Parent, Olivia Reveille, Jean-Baptiste Sabatie, Aglaé Touchard, Nathalie Yannic • **Numéro coordonné par** Anne-Sophie Rakoutz et Mathieu Lebegue (PROPARCO) • **Ont collaboré à ce numéro** Jean Bakouma (WWF), Valentin Bellassen (CDC Climat), Mickael Clément (Azaï conseil), Constance Corbier-Barthaux (AFD), Mariana Deheza (CDC Climat), Elizabeth M. Lewis (GEF), Martin Perrier (ONFI), Francis Rougier (Rougier SA), Ole C. Sand (GEF), Juan Seve (WWF-US), Hanna Skelly (Finnfund) • **Conception & Réalisation** **NOISE** 15, rue Ambroise Thomas 75009 Paris – France, Tél. : (33) 1 40 34 67 09, www.noise.fr / Édition : Lionel Bluteau, Jeanne-Sophie Camuset / Maquette : Thibault Moullin • **Traduction** Christine Mercier, Ros Schwartz Translations LTD • **Secrétariat de rédaction** (: ? ! ;) D O U B L E P O N C T U A T I O N, www.double-punctuation.com • **Impression** Burler Graphics, Tél. : (33) 1 45 17 09 00 • ISSN 2103 3315 • Dépôt Légal 23 juin 2009.



L'abonnement à la version électronique de la revue bimestrielle *Secteur Privé & Développement* est gratuit sur www.proparco.fr